

**CODE DE CONDUITE**



**INCARNER NOS VALEURS**

# ➤ Table des matières

<b>MESSAGE DU PDG, SANJAY CHOWBEY</b> .....	<b>2</b>
<hr/>	
<b>NOTRE MISSION, NOTRE VISION ET NOS VALEURS</b> .....	<b>3</b>
<hr/>	
<b>TOUT LE MONDE EST IMPORTANT</b> .....	<b>4</b>
À propos de notre Code .....	5
Qui doit respecter notre Code.....	5
Votre responsabilité .....	6
Nos responsables et dirigeants .....	6
Prendre les bonnes décisions.....	7
Prendre la parole et faire part de ses préoccupations .....	8
Traiter les signalements et les enquêtes .....	11
Zéro tolérance pour les représailles .....	12
<hr/>	
<b>NOTRE PERSONNEL ET NOTRE LIEU DE TRAVAIL</b> .....	<b>13</b>
Lieu de travail positif et respectueux.....	15
Santé et sécurité des employés .....	17
Consommation d'alcool et lutte contre les drogues au travail .....	18
Prévention de la violence sur le lieu de travail.....	19
Protection des informations personnelles et de la vie privée .....	20

<b>NOUS MENONS NOS AFFAIRES EN TOUTE INTÉGRITÉ</b> .....	<b>21</b>
Qualité et sécurité des produits.....	23
Respect de toutes les lois, normes et réglementations.....	23
Concurrence loyale et transactions équitables ....	24
Prévention des pots-de-vin et de la corruption....	26
Lois relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent.....	28
Conformité en matière de commerce mondial.....	29
Prévention des conflits d'intérêts .....	31
Cadeaux et divertissements .....	33
Faire des affaires avec le gouvernement.....	34
Relations avec les fournisseurs et les tiers.....	35
Intégrité de la chaîne logistique et approvisionnement responsable.....	36
<hr/>	
<b>PROTECTION DE NOTRE ENTREPRISE</b> .....	<b>37</b>
Protéger les actifs de la société .....	38
Propriété intellectuelle et informations confidentielles .....	39
Protection des systèmes d'information de l'entreprise .....	41
Gestion et conservation responsables des documents .....	42
Intégrité financière et rapports.....	43
Négociation d'actions de manière éthique et légale ; interdiction du délit d'initié .....	44
Communications externes – communiquer avec le public .....	45

<b>NOTRE ENVIRONNEMENT ET NOS COMMUNAUTÉS</b> .....	<b>46</b>
Prendre soin de notre planète .....	47
Protection des droits humains.....	48
Participation à des activités politiques.....	49
Œuvrer en faveur de nos communautés.....	50
<hr/>	
<b>GOUVERNANCE DU CODE ET RESSOURCES UTILES</b> .....	<b>51</b>
Gouvernance du Code.....	52
Modifications apportées au Code .....	53
Dérogations au code.....	53

## ➤ Message du PDG, Sanjay Chowbey

Chère équipe de Kennametal,

Comme vous le lirez dans les pages qui suivent, le Code de conduite 2024 de Kennametal est un attestation majeure de notre engagement à respecter la loi. Il s'agit d'exercer nos activités de manière responsable dans le monde entier, d'agir en tant qu'entreprise citoyenne et de représenter notre engagement continu envers les valeurs fondamentales de notre entreprise :

**Sécurité** : la sécurité avant tout, toujours et partout.

**Respect** : incarner le respect de chaque personne, sans exception.

**Intégrité** : faire preuve d'intégrité en paroles et en gestes.

**Responsabilité** : être responsables les uns envers les autres, envers nos clients, nos actionnaires et les communautés dans lesquelles nous travaillons.

Le Code de conduite est également conçu pour guider chacun de nous dans notre travail quotidien afin de prendre les bonnes décisions éthiques dans un environnement commercial complexe. Il décrit la conduite et les attentes que nous devons avoir, non seulement pour nous-mêmes, mais également la façon dont nous travaillons avec nos clients, nos fournisseurs et nos collaborateurs.

Nous vous prions de bien vous familiariser avec les principes du Code de conduite et de les appliquer dans toutes vos activités chez Kennametal.

Bien cordialement,



**Sanjay Chowbey**

Président-directeur général



## ➤ Notre mission, notre vision et nos valeurs

Au sein de Kennametal, nous sommes tous acteurs de la réussite de notre entreprise, et nous jouons tous un rôle dans la promotion d'une culture d'intégrité, d'éthique et de responsabilité dans chaque unité commerciale et à chaque endroit où nous exerçons nos activités à travers le monde. Nous comptons sur chacun de vous pour vous engager à respecter la mission, la vision et les valeurs de Kennametal, et pour soutenir notre culture en adoptant la méthode Kennametal dans votre travail quotidien et dans toutes vos interactions.

La méthode Kennametal est une culture de la responsabilité qui oriente les comportements et l'environnement dont nous avons besoin pour mener notre stratégie de croissance d'entreprise plus forte que le marché. Ces comportements sont exprimés à travers nos cinq convictions culturelles et renforcés par le partage d'expériences. Voici nos convictions culturelles :



### PRIMAUTE DU CLIENT

J'offre une expérience client exceptionnelle



### TOUT LE MONDE EST IMPORTANT

J'interagis avec confiance et respect avec tous les collaborateurs de l'entreprise



### APPROPRIATION DES RESPONSABILITÉS

J'agis pour piloter et mener à bien notre stratégie en mettant l'accent sur l'amélioration continue



### FAIRE PREUVE D'AUDACE

Je suis capable de prendre rapidement des décisions avisées



### SE CONCENTRER MAINTENANT

Je concentre mon temps et mon talent sur nos priorités absolues pour atteindre les résultats visés

## Incarner nos valeurs

Nos valeurs sont les principes directeurs que nous suivons chaque jour : la sécurité, le respect, l'intégrité et la responsabilité.



C'est **la sécurité** avant tout, toujours et partout.



Nous faisons preuve **d'intégrité** dans nos paroles et nos gestes.



Nous incarnons **le respect** de chaque personne, sans exception.



Nous sommes **responsables** les uns envers les autres, envers nos clients, nos actionnaires, l'environnement et la communauté.



# TOUT LE MONDE EST IMPORTANT

**À propos de notre Code**

**Qui doit respecter notre Code**

**Votre responsabilité**

**Nos responsables et dirigeants**

**Prendre les bonnes décisions**

**Prendre la parole et faire part de ses  
préoccupations**

**Traiter les signalements et les enquêtes**

**Zéro tolérance pour les représailles**

## ➤ À propos de notre Code

Notre Code de conduite (le « Code ») est une déclaration importante de nos valeurs communes d'intégrité, de responsabilité et d'engagement à respecter la loi. Il définit les principes et les attentes en vertu desquels nous administrons notre entreprise de manière responsable, nous réussissons de manière intègre sur le marché et nous nous comportons en bonne entreprise citoyenne dans le monde entier.

L'intégrité est au cœur de tout ce que nous faisons, et les actions et décisions des employés et des partenaires commerciaux de Kennametal soutiennent directement cet objectif commun global.

Bien que notre Code ne puisse pas expliquer toutes les lois que nous devons respecter ni répondre à toutes les questions éthiques auxquelles nous pouvons être confrontés, considérez le Code comme une ressource de confiance lorsque vous avez des questions ou que vous avez besoin de conseils. Le Code fournit un cadre pour la prise des bonnes décisions et comprend des exemples sur la façon de gérer les potentiels dilemmes éthiques.



**Kennametal s'engage à respecter toutes les lois, normes et réglementations applicables à nos activités sur tous les sites où nous œuvrons à l'échelle mondiale. En cas de conflit entre une loi ou une pratique locale et les directives de notre Code ou de nos politiques, la norme la plus stricte s'applique. En cas de doute sur vos obligations et la bonne marche à suivre, demandez toujours de l'aide et des conseils avant d'agir.**



### Qui doit respecter le Code

Nous sommes tous tenus d'adhérer à notre Code. Celui-ci doit nous servir de guide et de référence dans notre travail au quotidien afin de prendre les bonnes décisions éthiques, en respectant les lois et normes applicables qui régissent nos activités courantes et incarnent nos valeurs.

Notre Code s'applique à nous tous au sein de Kennametal :

- **Tous les employés, responsables, cadres et cadres dirigeants de Kennametal, y compris dans nos filiales et sociétés affiliées du monde entier.**
- **Le conseil d'administration de Kennametal, dont les membres des conseils d'administration de toutes les filiales et sociétés affiliées à travers le monde.**

Nous attendons de nos fournisseurs et autres partenaires commerciaux qu'ils respectent des valeurs et des normes similaires. Les fournisseurs de Kennametal sont tenus de connaître et d'adhérer à nos **principes de conduite des fournisseurs** et de veiller à ce que leurs propres prestataires et sous-traitants respectent les mêmes normes exigeantes.

## ➤ Votre responsabilité

Chez Kennametal, nous réussissons lorsque nous travaillons ensemble. Ce principe s'applique non seulement à la façon dont nous fabriquons et vendons nos produits, mais aussi, tout aussi important, à la façon dont nous nous comportons sur le lieu de travail et sur le marché. Nous sommes tous responsables du respect de notre Code, ainsi que de la lettre et de l'esprit de la loi en tout temps.

Chacun de nous a la responsabilité et le devoir :

- d'adopter la méthode Kennametal et d'agir en tout temps avec intégrité ;
- de comprendre et de respecter notre Code, les politiques de l'entreprise, ainsi que les lois et réglementations applicables à nos activités et à notre travail ;
- de suivre toutes les formations obligatoires pour faire notre travail en toute sécurité et de manière éthique ;
- de demander de l'aide et des conseils avant d'agir en cas de doute sur la bonne marche à suivre ;
- de rapidement prendre la parole lorsque nous constatons ou soupçonnons une infraction à notre Code, à nos politiques ou à la loi ;
- de coopérer pleinement et honnêtement dans le cadre de toute enquête, vérification ou question, au besoin.

### Nous sommes responsables



Le respect de notre Code est une condition d'embauche et Kennametal prend très au sérieux les infractions au Code, aux politiques et à la loi. En cas d'infraction, nous prenons rapidement des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement et nous pouvons mener des actions en justice si nécessaire. Toute infraction à la loi sera également signalée aux forces de l'ordre, le cas échéant.

### Nos responsables et dirigeants

Lorsque nous supervisons et que nous gérons des personnes, ou que nous occupons un rôle de direction, nous avons également la responsabilité de promouvoir une culture éthique et de défendre ainsi notre Code :

- Incarner nos valeurs, adopter la méthode Kennametal et montrer l'exemple.
- Promouvoir et communiquer clairement, auprès des employés, les attentes en matière d'éthique et de conformité.
- Créer et favoriser un environnement de confiance et d'ouverture, dans lequel chacun se sente en sécurité pour demander de l'aide et signaler ses préoccupations sans crainte de représailles.
- Réagir rapidement aux questions et préoccupations des employés en faisant preuve de respect et de compréhension.

## ➤ Prendre les bonnes décisions

La réussite de Kennametal dépend de la prise de décisions éthiques et de mesures adéquates. Pour autant, en fonction de la situation, l'approche à adopter n'est pas toujours évidente. Travailler chez Kennametal signifie faire des choix intelligents et éthiques. Si vous êtes confronté à une situation ou à un dilemme éthique et que vous ne savez pas quelle approche adopter, posez-vous les questions suivantes :



Si votre réponse est « NON » ou « JE NE SUIS PAS SÛR » à l'une des questions ci-dessus, il est important de demander immédiatement de l'aide et des conseils avant d'agir.



**Chez Kennametal, nous réussissons en prenant les bonnes décisions.** L'utilisation de ce Code comme feuille de route vous aidera à chaque étape. Que vous ne sachiez pas comment gérer une situation difficile ou que vous souhaitiez tout simplement vous renseigner sur une politique de l'entreprise, notre Code est là pour vous guider.



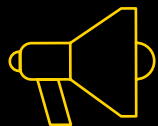
## ➤ Prendre la parole et faire part de ses préoccupations

### Notre devoir de demander de l'aide et de faire part de nos préoccupations

Notre réussite sur le lieu de travail et sur le marché dépend en grande partie de la préservation de notre réputation de partenaire de confiance et d'entreprise éthique. Pour ce faire, nous devons non seulement prendre les bonnes décisions quant à notre propre conduite, mais aussi avoir le courage de prendre la parole en cas de doutes ou de faire part de nos préoccupations au sujet d'un éventuel comportement inapproprié.

Kennametal compte sur vous pour prendre la parole lorsque vous avez des questions, que vous constatez quelque chose qui vous semble anormal ou que vous soupçonnez une infraction à notre Code, à nos politiques ou à la loi. Il est non seulement de votre devoir et de votre responsabilité de signaler rapidement et en toute bonne foi vos préoccupations et d'éventuels comportements inappropriés pour respecter notre Code, mais c'est également toujours la bonne marche à suivre.

Prendre la parole est une responsabilité importante. Cela nous permet de prospérer en toute intégrité et de préserver notre réputation.



**Un signalement effectué de « bonne foi » signifie simplement que vous avez fourni toutes les informations que vous possédez, et que vous pensez qu'elles sont véridiques. Vous pouvez avoir la certitude que vous n'aurez pas d'ennuis si vous signalez de bonne foi une suspicion d'infraction à ce Code, même si vos préoccupations s'avèrent finalement infondées.**



## ➤ Comment demander de l'aide et faire part de préoccupations

### Ressources disponibles

Nous encourageons les employés de Kennametal à se rapprocher de leurs responsables ou supérieurs hiérarchiques lorsqu'ils ont besoin d'aide ou souhaitent faire part de préoccupations. Ceux-ci sont généralement les mieux placés pour une assistance ou un soutien immédiat.

Si, quelle qu'en soit la raison, vous n'êtes pas à l'aise pour discuter du problème avec votre responsable, vous disposez de plusieurs autres canaux et ressources de signalement, notamment notre ligne d'assistance Kennametal, une ressource indépendante gérée par un tiers, qui vous permet de signaler votre problème de manière confidentielle ou anonyme, lorsque la législation locale le permet.



### Interlocuteurs désignés

Les ressources suivantes sont à votre disposition pour obtenir des conseils et faire part de vos préoccupations :

- **Votre responsable, N+2 ou un membre des équipes de direction régionale ou générale.**
- **Votre représentant des ressources humaines.**
- **Le Bureau de la déontologie et de la conformité.**

**E-mail :** [k-corp.ethics@kennametal.com](mailto:k-corp.ethics@kennametal.com)

**Téléphone :** +1 412 248 8275

**Adresse :** Kennametal Inc.  
Bureau de la déontologie et de la conformité  
525 William Penn place, Suite 3300  
Pittsburgh, Pennsylvania, 15219, États-Unis

- **Ligne d'assistance Kennametal (plus d'informations ci-dessous)**
- **Bureau du General Counsel (Responsable des Affaires juridiques)**

**REMARQUE :** pour les préoccupations relatives à la comptabilité financière, aux contrôles internes, aux rapports et/ou aux irrégularités d'audit, vous pouvez également contacter le Comité d'audit du conseil d'administration de Kennametal directement à l'adresse :

**Kennametal Inc.**  
**c/o Audit Committee**  
**525 William Penn Place,**  
**Suite 3300**  
**Pittsburgh, Pennsylvania 15219**

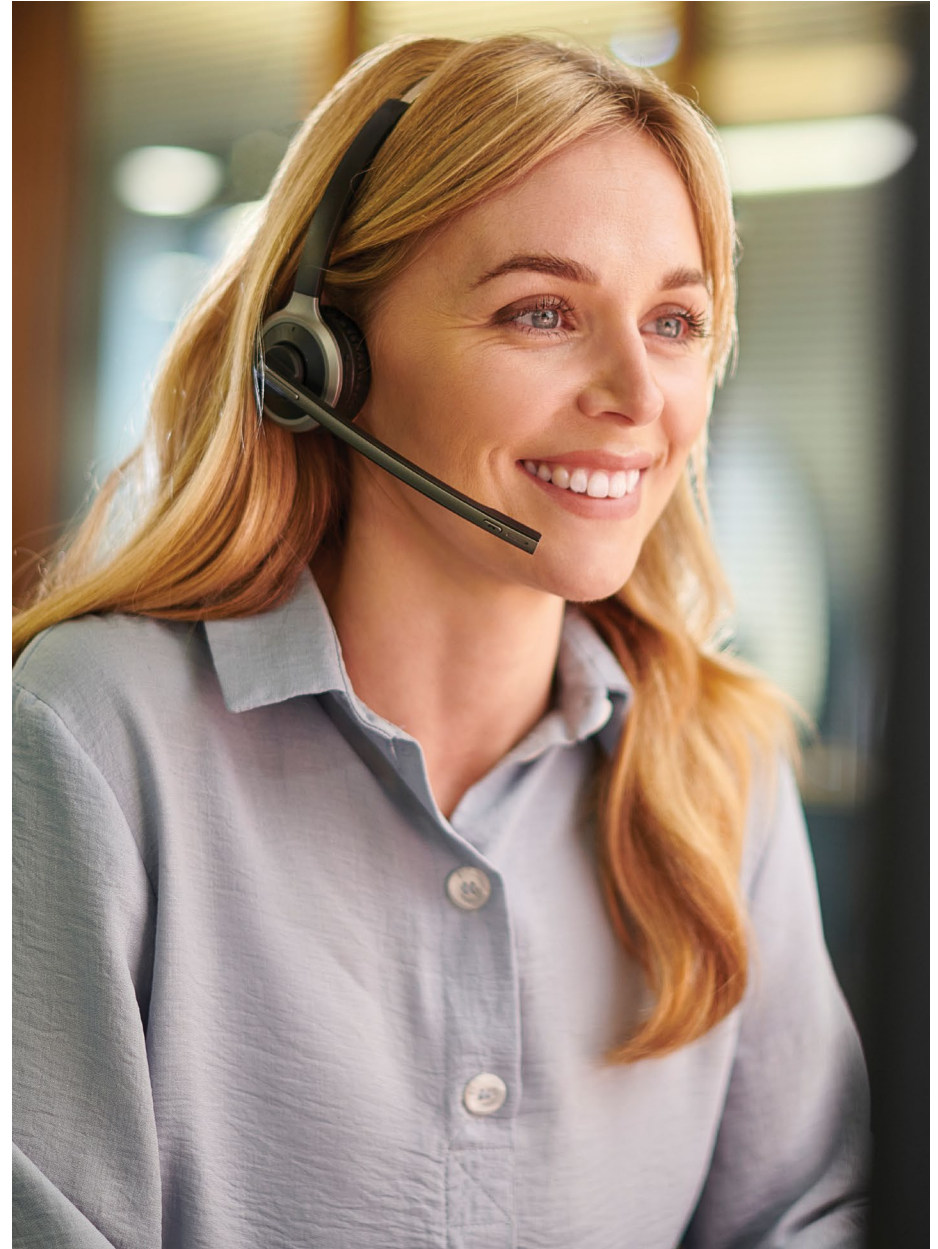
## ➤ Recours à la ligne d'assistance Kennametal

Les signalements auprès de la ligne d'assistance peuvent être effectués par téléphone ou Internet. Vous pouvez les faire dans votre propre langue de manière confidentielle ou anonyme, lorsque la législation locale l'autorise. Cette ligne d'assistance est gérée par un tiers indépendant et elle est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Nous vous encourageons vivement à fournir autant d'informations que possible dans votre signalement à la ligne d'assistance afin de permettre une enquête approfondie. Si vous choisissez de faire un signalement anonyme par l'intermédiaire de la ligne d'assistance, vous recevrez un numéro de référence qui vous permettra d'effectuer le suivi de votre signalement ou de répondre à des demandes d'informations complémentaires.

Reportez-vous à la page 54 du présent Code pour connaître le numéro de la ligne d'assistance applicable en fonction de votre emplacement. Des renseignements supplémentaires sont disponibles sur le site du Bureau de la déontologie et de la conformité de Kennametal sur le Hub ou à l'adresse [Kennametal.com](https://kennametal.com).

Les signalements par l'intermédiaire de la ligne d'assistance Kennametal peuvent également être effectués via Internet de manière confidentielle et anonyme (lorsque la législation locale le permet) à l'adresse <https://kennametal.ethicspoint.com>.



## ➤ Traiter les signalements et les enquêtes

### Que se passe-t-il une fois que j'ai fait un signalement ?

Nous avons mis en place un processus professionnel, objectif et confidentiel pour évaluer et répondre aux signalements et questions d'éthique reçus par le biais de la ligne d'assistance et des autres canaux de signalement disponibles. Si vous faites part d'une préoccupation, Kennametal le prend au sérieux et enquête rapidement et conformément à la législation locale.

Tous les renseignements associés à un signalement sont conservés dans le plus grand secret possible. Leur accès est limité aux seules personnes habilitées à enquêter et à résoudre le problème soulevé. Tous les membres de l'équipe de Kennametal sont tenus de coopérer pleinement et honnêtement à l'enquête, le cas échéant. Une fois l'enquête terminée et le problème résolu, nous faisons de notre mieux pour partager les résultats avec la personne à l'origine du signalement, à moins que ces détails ne puissent être divulgués pour des raisons de confidentialité ou autre.

“ Si vous faites part d'une  préoccupation, Kennametal la prend au sérieux et enquête rapidement. ”



## ➤ Zéro tolérance pour les représailles

### Notre entreprise interdit les représailles

Nous comprenons qu'il puisse y avoir réticence à demander des conseils ou à faire part de préoccupations, mais Kennametal est fermement engagé à favoriser un environnement de confiance, où chacun peut parler sans crainte de représailles.

Notre entreprise applique une tolérance zéro pour les actes de représailles sous quelque forme que ce soit, contre quiconque ayant signalé de bonne foi une suspicion d'infraction à notre Code, à nos politiques ou à la loi. C'est aussi le cas des représailles contre quiconque ayant signalé un acte potentiellement répréhensible, posé des questions sur notre Code ou coopéré à une enquête, le cas échéant.

Les représailles constituent une infraction grave à notre Code et, dans certains cas, sont contraires à la loi. Toute personne enfreignant notre politique de non-représailles fera l'objet de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Si vous pensez que vous ou un autre membre de Kennametal faites l'objet de représailles, signalez-le immédiatement à votre responsable ou à l'une des ressources à votre disposition. Pour plus d'informations et de conseils, reportez-vous à la [politique de non-représailles et d'obligation de signalement](#) de Kennametal.



## CREUSONS UN PEU

### Exemples de représailles

Les représailles ne sont pas toujours évidentes et peuvent prendre de nombreuses formes. Voici des exemples de situations pouvant faire l'objet de représailles :

- Licenciement
- Réattribution de responsabilités professionnelles
- Réduction du salaire ou du nombre d'heures au contrat
- Exclusion intentionnelle d'une personne des activités de l'entreprise ou prise de mesures qui nuisent à l'environnement de travail de cette personne
- Rétrogradation ou prise de mesures disciplinaires
- Refus d'avantages sociaux, de la prise en compte d'heures supplémentaires ou d'une promotion
- Intimidation, menaces ou harcèlement
- Non-embauche ou non-réembauche



# NOTRE PERSONNEL ET NOTRE LIEU DE TRAVAIL

**Lieu de travail positif et respectueux**

**Santé et sécurité des employés**

**Consommation d'alcool et lutte  
contre les drogues au travail**

**Prévention de la violence sur le  
lieu de travail**

**Protection des informations  
personnelles et de la vie privée**



## NOUS ATTIRONS ET RECRUTONS LES MEILLEURS TALENTS.

Nous travaillons sans relâche pour attirer, engager, former et fidéliser les personnes les plus compétentes et leur offrir un environnement de travail agréable, inclusif, diversifié, qui offre des possibilités d'apprentissage et d'évolution de carrière continues.

## ➤ Lieu de travail positif et respectueux

### Nous valorisons la diversité, l'inclusion et l'égalité des chances

Kennametal se nourrit de la diversité au sein de sa main-d'œuvre et favorise une culture d'inclusion et d'égalité des chances où chacun peut atteindre son plein potentiel et contribuer à notre réussite. Nos employés sont tenus de collaborer avec confiance et respect dans toute l'entreprise.

Nous apprécions la pluralité des origines et des points de vue de nos collaborateurs. La diversité est un facteur de réussite, que ce soit pour nous, nos clients ou nos parties prenantes. Nous traitons tous les membres de l'équipe et les partenaires commerciaux de manière juste et équitable lors des prises de décisions liées à l'emploi, et nous offrons leur chance aux personnes en fonction du seul mérite. Kennametal interdit le harcèlement et la discrimination.

#### Incarner nos valeurs signifie...



- ✔ Valoriser la diversité et promouvoir une culture inclusive.
- ✔ Valoriser et évaluer les personnes en fonction de leurs performances, de leurs qualifications et des besoins de l'entreprise.
- ✔ Ne jamais tolérer le harcèlement ni la discrimination sur le lieu de travail.
- ✔ Favoriser un environnement collaboratif et se traiter les uns et les autres avec respect et dignité.
- ✔ Respecter les droits fondamentaux de toutes les personnes, où que nous soyons.

### Les règles de base

Kennametal s'engage à maintenir un lieu de travail exempt de toute forme de harcèlement et de discrimination, notamment fondée sur les caractéristiques suivantes, conformément à toutes les législations applicables :

- L'origine ethnique
- La religion
- L'âge
- L'identité de genre
- Le handicap
- L'orientation sexuelle
- L'origine ethnique ou nationale
- La situation familiale ou le statut marital
- Le statut d'ancien combattant
- L'appartenance politique
- Les informations génétiques
- Toute autre caractéristique protégée par la loi ou la réglementation applicable





## Nous nous traitons mutuellement avec confiance et respect

Le respect et l'intégrité dans tous nos actes sont essentiels à la réussite de notre entreprise et font partie intégrante de nos valeurs fondamentales. Nous incarnons le respect de chaque personne, sans exception, et l'intégrité dans nos paroles et nos gestes est une condition sine qua non pour mener nos affaires au quotidien. Chez Kennametal, le respect mutuel comprend l'interdiction de toutes les formes de discrimination, de harcèlement et d'intimidation, quelles qu'elles soient. Partout où nous sommes présents ou nous menons des affaires, nous traitons chacun avec respect et dignité.

### Incarner nos valeurs signifie...



- ✓ Ne jamais intimider ou menacer de violence autrui.
- ✓ Éviter les comportements que d'autres personnes pourraient trouver inappropriés ou offensants.
- ✓ Que les responsables favorisent une culture de respect mutuel au sein de leurs équipes.
- ✓ Prendre rapidement la parole si nous subissons ou soupçonnons une discrimination et un harcèlement sur le lieu de travail.

## Les règles de base

Le harcèlement est une conduite déplacée ou offensante envers une personne ou un groupe de personnes reposant sur des actions ou comportements :

- dont l'intention est de nuire à l'estime de soi d'une personne, à son statut légal de protection et/ou qui instaurent un environnement de travail intimidant, hostile ou choquant ;
- qui nuisent aux performances professionnelles ;
- qu'autrui perçoit comme offensants, hostiles, intimidants ou inappropriés sur le lieu de travail ;
- qui ont une incidence négative sur les opportunités de carrière ou l'évolution professionnelle.

Le harcèlement, qu'il soit sexuel ou autre, n'est et ne sera jamais toléré chez Kennametal. Voici des exemples de harcèlement : les menaces, l'intimidation, les avances ou les attouchements sexuels non consentis, les propos, les blagues, les insultes ou les commentaires obscènes ou inappropriés sur l'apparence d'autrui, les insultes racistes, le partage de contenu offensant avec d'autres personnes, la traque, et tout autre comportement pouvant être perçu par autrui comme offensant ou inapproprié. Si vous êtes victime de harcèlement, quel qu'il soit, ou si vous soupçonnez certaines personnes en être victimes sur le lieu de travail, signalez-le immédiatement. Adressez-vous à la [ligne d'assistance Kennametal](#) pour plus d'informations et de conseils.



## ➤ Santé et sécurité des employés

### Nous veillons à ce que notre lieu de travail soit sûr et sain

Kennametal favorise une culture exceptionnelle de santé et de sécurité, reposant sur des normes qui visent à réduire au maximum, voire supprimer toute blessure et maladie sur le lieu de travail **conformément à la déclaration de politique de Kennametal en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement (HSE).**

Nous sommes tous co-responsables du maintien d'un lieu de travail sûr et sain et nous avons tous un rôle à jouer pour prévenir les blessures sur le lieu de travail, ainsi que les incidents environnementaux sur tous les sites où nous exerçons nos activités. Cela commence par le respect de toutes les lois et réglementations mondiales qui s'appliquent à nous. Mais cela signifie également toujours réfléchir intelligemment à la sécurité, de la façon dont nous prenons soin de nous-mêmes à la façon dont nous veillons au bien-être des autres. La sécurité est un travail d'équipe.



### Incarner nos valeurs signifie...



Notre crédo « La sécurité avant tout, toujours et partout » est la responsabilité de chacun d'entre nous. Notre travail quotidien s'appuie sur ces grands principes :

- ✔ Connaître et respecter toutes les lois, politiques et procédures HSE applicables à notre activité et à votre travail.
- ✔ Veiller à être alerte et apte à travailler en tout temps ; ne jamais compromettre la sécurité.
- ✔ Suivre toutes les formations nécessaires pour faire son travail de manière sûre et satisfaisante.
- ✔ Se conformer à toutes les politiques qui exigent un équipement de protection individuelle, sans aucune exception.
- ✔ Comprendre et respecter toutes les lois et politiques de l'entreprise relatives à l'élimination des déchets.
- ✔ Signaler immédiatement tout déversement, rejet ou autre problème environnemental.
- ✔ Si vous gérez des partenaires commerciaux ou que vous collaborez avec eux, s'assurer qu'ils respectent toutes les politiques, procédures et directives en matière de santé et de sécurité exigées par Kennametal.
- ✔ Demander de l'aide et des conseils avant d'agir en cas de doute sur les pratiques sécuritaires.
- ✔ Signaler immédiatement toute blessure sur le lieu de travail et toute préoccupation potentielle en matière de santé et de sécurité.

## ➤ Consommation d'alcool et lutte contre les drogues au travail

Kennametal s'engage à créer un lieu de travail exempt d'alcool, de drogues illicites ou d'autres substances susceptibles de nuire à vos capacités ou à votre jugement au travail, y compris l'utilisation abusive de médicaments sur ordonnance ou en vente libre.

### Incarnar nos valeurs signifie...



- ✔ Se conformer à toutes les politiques et interdictions de l'entreprise relatives à la consommation d'alcool, de drogues illicites, de médicaments en vente libre ou sur ordonnance et d'autres substances sur le lieu de travail.
- ✔ Dans les rares situations où la consommation d'alcool peut être autorisée, par exemple lors d'événements de l'entreprise, avoir une consommation modérée et jamais pendant que vous travaillez ou que vous utilisez du matériel ou des biens de l'entreprise.
- ✔ Si un médicament sur ordonnance que vous prenez est susceptible de nuire à votre capacité à faire votre travail en toute sécurité, en informer immédiatement votre responsable avant votre prise de poste.
- ✔ Ne jamais laisser votre jugement ou vos capacités être compromis ou altérés par la drogue ou l'alcool au travail.
- ✔ Ne pas posséder, utiliser, vendre, offrir ou distribuer des drogues illicites ou toute autre substance réglementée tant que vous êtes sous contrat chez Kennametal.
- ✔ Si vous soupçonnez qu'une personne est sous l'influence d'alcool ou de drogues au travail, le signaler immédiatement à votre responsable ou via l'un des canaux de signalement disponibles.



## ➤ Prévention de la violence sur le lieu de travail

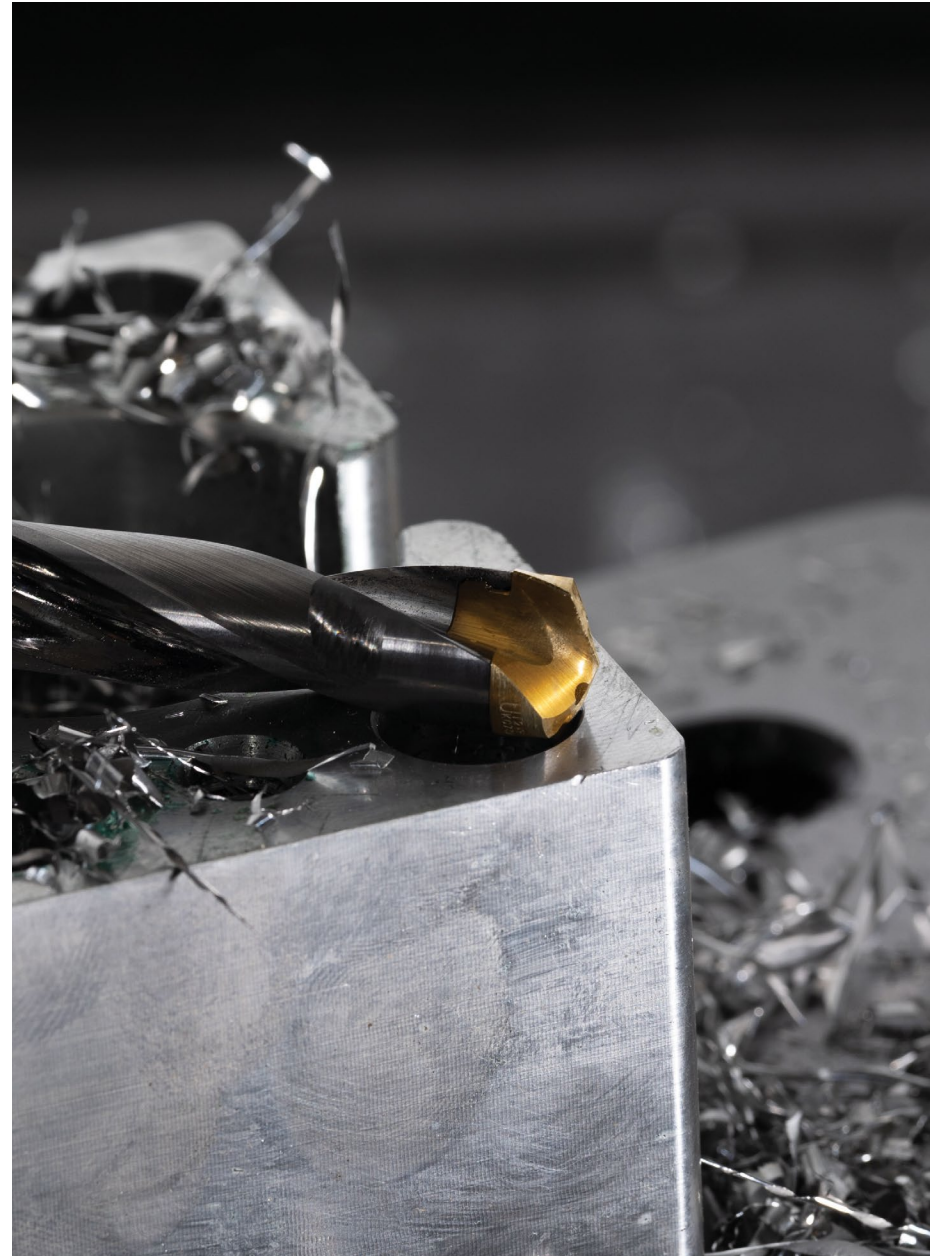
Kennametal ne tolère aucune forme de violence, et nous nous engageons à favoriser un environnement de respect et de confiance où chacun peut s'épanouir et se sentir en sécurité au travail sans craindre la violence, les menaces, le harcèlement ou l'intimidation sur le lieu de travail.

Chacun d'entre nous a la responsabilité d'identifier toute situation de violence potentielle et de la prévenir dans la mesure du possible, et nous avons le devoir de signaler immédiatement tout acte qui pourrait, selon nous, entraîner une conduite violente ou inappropriée.

### Incarner nos valeurs signifie...



- ✓ Comprendre et respecter parfaitement la politique de Kennametal interdisant le port d'arme au travail.
- ✓ Suivre toutes les politiques et directives de l'entreprise concernant la violence sur le lieu de travail, y compris les exigences en matière de signalement, d'intervention d'urgence, etc.
- ✓ Ne pas se livrer à des actes pouvant être perçus comme menaçants ou agressifs pour autrui.
- ✓ Signaler immédiatement tout acte de violence potentiel, imminent ou réel qui pourrait survenir.



## ➤ Protection des informations personnelles et de la vie privée

### Nous respectons la confidentialité des informations personnelles

Nos employés nous font confiance pour protéger les informations personnelles et confidentielles qu'ils partagent avec nous. Kennametal s'engage à respecter toutes les lois internationales sur la confidentialité et la protection des données qui s'appliquent aux informations que nous recueillons. Nous sommes extrêmement prudents lors de la collecte, de l'utilisation ou du stockage des informations personnelles sur les employés, les partenaires commerciaux et les clients.

#### Incarner nos valeurs signifie...



- ✔ Se conformer à toutes les lois sur la protection des données et la confidentialité, ainsi qu'aux politiques de l'entreprise concernant la protection des informations personnelles et autres informations sensibles.
- ✔ Savoir identifier les informations personnelles et les gérer de manière appropriée conformément aux politiques de l'entreprise et aux lois applicables.
- ✔ Recueillir, conserver et accéder à des informations personnelles uniquement si vous y êtes autorisé et si vous en avez besoin dans le cadre de votre travail.
- ✔ Ne jamais partager d'informations personnelles avec une personne non concernée.
- ✔ Signaler immédiatement toute suspicion de violation des données.



**Être gagnant, c'est savoir prendre les bonnes décisions.**

Hier, quand je suis allée à la photocopieuse, j'ai vu des informations sur les salaires que je n'étais pas censée voir. J'ai pu constater qu'il y avait le nom de certains de mes collègues ainsi que leur paie. J'ai eu du mal à me retenir de jeter un œil, d'autant plus que j'espère être bientôt augmentée. Aussi tentant que cela fût, j'ai plié le document et l'ai apporté directement à ma responsable. Je sais qu'elle a apprécié que je respecte ces renseignements personnels qui ne m'étaient pas destinés, et je sais que j'ai bien agi.

**Les renseignements personnels qui doivent être protégés comprennent, sans s'y limiter, les noms et adresses, les numéros de sécurité sociale, les noms d'utilisateur et les adresses e-mail avec les mots de passe, les numéros de compte bancaire et de carte de crédit, les antécédents de revenu et les informations de santé.**

# NOUS MENONS NOS AFFAIRES EN TOUTE INTÉGRITÉ

**Qualité et sécurité des produits**

**Respect de toutes les lois, normes et réglementations**

**Concurrence loyale et transactions équitables**

**Prévention des pots-de-vin et de la corruption**

**Lois relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent**

**Conformité en matière de commerce mondial**

**Prévention des conflits d'intérêts**

**Cadeaux et divertissements**

**Faire des affaires avec le gouvernement**

**Relations avec les fournisseurs et les tiers**

**Intégrité de la chaîne logistique et approvisionnement responsable**



# NOUS RÉUSSISSONS DE MANIÈRE INTÈGRE, GRÂCE À LA QUALITÉ DE NOS PRODUITS ET AU RESPECT DE CONFORMITÉ

Nous remportons toujours les contrats en faisant preuve d'intégrité, uniquement sur la base du mérite de notre travail, de la qualité de nos produits et de notre engagement envers l'excellence commerciale. Nous avons un comportement éthique, nous respectons les lois et les règles qui régissent notre activité et nous ne compromettons jamais notre réputation en cherchant à obtenir des avantages indus.

Kennametal s'engage à utiliser de manière éthique l'intelligence artificielle (IA) et les autres technologies qui se développent dans le cadre de ses pratiques commerciales, afin de respecter les lois et réglementations applicables partout où nous exerçons nos activités. Cet engagement s'étend à l'utilisation éthique de la technologie dans la livraison de produits et de services aux clients, ainsi que dans notre collaboration avec nos partenaires commerciaux et fournisseurs.

## ➤ Qualité et sécurité des produits

### Nous sommes fiers de la qualité et de la sécurité de nos produits

Notre réputation d'intégrité et la confiance de nos clients dépendent de notre capacité à respecter strictement les spécifications des clients et des contrats. Nous devons nous assurer que nos produits répondent toujours aux spécifications requises, que nous ne procédons jamais à des substitutions non autorisées, et que nous ne prenons jamais de raccourcis dans le cadre des processus de contrôle de la qualité ou d'examen de la sécurité des produits. Nous respectons toutes les lois et réglementations relatives à la sécurité et à la qualité des produits.

#### Nous sommes fiers de nos performances, nous soutenons nos produits et nous faisons passer l'intérêt de nos clients en premier

Nous sommes fiers de proposer de solides performances à nos clients, partenaires commerciaux et actionnaires, qui sont conformes à nos valeurs fondamentales d'éthique et d'intégrité. Chez Kennametal, nous remportons des contrats et nous les conservons en fournissant des produits, une valeur et un service de première qualité.

### Incarner nos valeurs signifie...



- ✔ Toujours répondre aux exigences du client et demander des conseils et des éclaircissements au client en cas de doute quant à l'interprétation d'une spécification technique.
- ✔ Décrire nos produits et leurs caractéristiques de manière honnête, précise et complète.
- ✔ S'assurer que tous nos produits sont conformes à nos processus de contrôle de la qualité et de la sécurité avant la livraison au client.
- ✔ Signaler immédiatement toute atteinte à nos normes de qualité et de sécurité des produits.

### Respect de toutes les lois, normes et réglementations

Kennametal s'engage à respecter la lettre et l'esprit des lois, normes et réglementations applicables à notre entreprise, où que nous soyons dans le monde. Chaque employé de Kennametal est tenu de respecter les lois et les normes propres à son travail. En cas de doute sur vos obligations, demandez toujours de l'aide et des conseils avant d'agir. Si vous constatez ou suspectez une infraction à nos normes ou à la loi, signalez-la à votre responsable ou contactez la ligne d'assistance Kennametal.

“ Notre réussite sur le marché et le maintien de notre bonne réputation sont le reflet de notre intégrité, mais aussi de notre capacité à respecter scrupuleusement notre Code, les politiques de l'entreprise et les lois qui régissent notre activité. ”





## ➤ Concurrence loyale et transactions équitables

### Nous agissons dans le cadre d'une concurrence loyale

Chez Kennametal, nous nous démarquons de la concurrence de manière honnête et loyale, en nous appuyant sur la force de nos produits et services. Partout dans le monde, il existe de nombreuses lois en faveur d'une concurrence libre et loyale et qui réglementent nos interactions avec nos concurrents. Ces lois sont complexes et varient d'un pays à l'autre, et les conséquences de leur non-respect sont graves.

Nous nous adhérons à la [procédure de conformité aux lois antitrust](#) de Kennametal ainsi qu'à toutes les législations mondiales sur la concurrence, et nous évitons également tout acte qui pourrait être perçu comme malhonnête.

“ Nous nous distinguons agressivement en étant des concurrents honnêtes et loyaux... ”



### Incarner nos valeurs signifie...



- ✔ Faire face à la concurrence avec enthousiasme et agressivité, mais toujours loyalement et légalement ; remporter des contrats grâce à la valeur, la qualité et le service.
- ✔ Être précis et honnête face aux clients et ne pas donner de fausses informations sur la qualité, les prix, les caractéristiques ou la disponibilité de nos produits et services.
- ✔ Connaître et respecter toutes les lois et politiques de l'entreprise applicables.
- ✔ Ne jamais discuter des prix avec un concurrent et ne jamais convenir avec lui de les fixer, ni de diviser les clients ou les marchés, de limiter la production, de truquer des offres ou discuter de tout autre moyen de limiter la concurrence sur nos marchés, et ne jamais discuter des prix ou des détails des produits avec les concurrents.
- ✔ Ne jamais accepter aucune forme de boycott.
- ✔ Comprendre les lois et les politiques de l'entreprise sur la concurrence avant d'assister à des réunions d'associations professionnelles et demander des conseils sur les risques et attentes potentiels.
- ✔ Signaler immédiatement toute préoccupation concernant des pratiques commerciales déloyales ou des suspicions de violation de la loi ou de nos politiques.





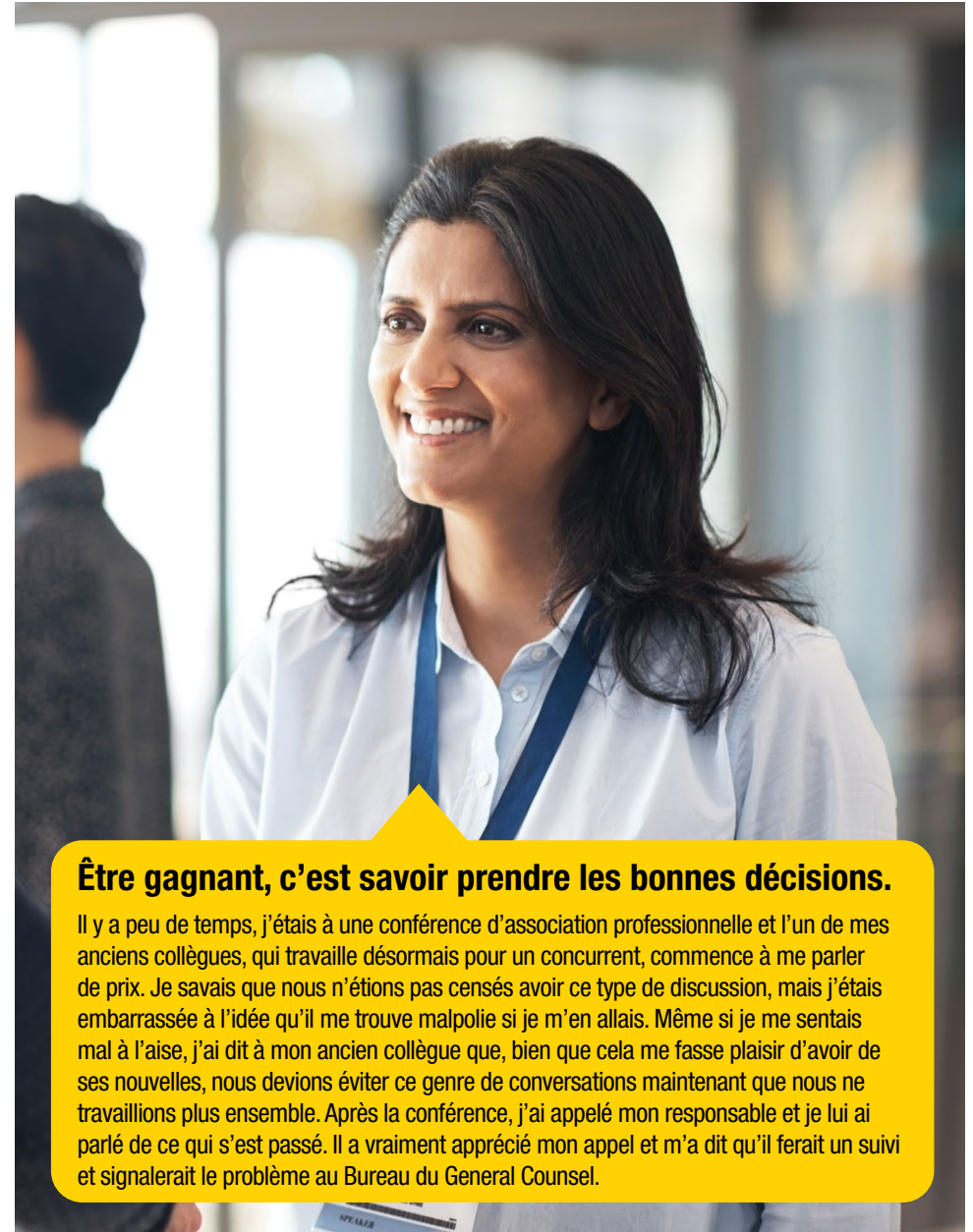
## CREUSONS UN PEU

### Les informations concurrentielles

Il est essentiel que chacun d'entre nous comprenne que des règles spécifiques s'appliquent lors de la collecte d'informations sur la concurrence :

- Ne cherchez pas à obtenir des informations confidentielles sur un concurrent et ne les acceptez pas à moins d'avoir l'approbation explicite du Bureau du General Counsel (Responsable des Affaires juridiques).
- Ne recrutez pas les employés d'un concurrent afin d'obtenir des informations confidentielles. Les employés qui viennent d'être embauchés ne doivent jamais apporter de documents papier ou électroniques provenant d'employeurs antérieurs ni partager des informations sur lesquelles ils ont une obligation de confidentialité.
- Si des informations portent la mention « Confidentiel » ou une mention similaire, demander conseil au Bureau du General Counsel avant de les utiliser.
- N'échangez pas d'informations marketing ou commerciales avec des concurrents.

Même si vous découvrez des informations sur la concurrence posées sur votre bureau, demandez conseil au Bureau du General Counsel avant de les utiliser.



### Être gagnant, c'est savoir prendre les bonnes décisions.

Il y a peu de temps, j'étais à une conférence d'association professionnelle et l'un de mes anciens collègues, qui travaille désormais pour un concurrent, commence à me parler de prix. Je savais que nous n'étions pas censés avoir ce type de discussion, mais j'étais embarrassée à l'idée qu'il me trouve malpolie si je m'en allais. Même si je me sentais mal à l'aise, j'ai dit à mon ancien collègue que, bien que cela me fasse plaisir d'avoir de ses nouvelles, nous devons éviter ce genre de conversations maintenant que nous ne travaillons plus ensemble. Après la conférence, j'ai appelé mon responsable et je lui ai parlé de ce qui s'est passé. Il a vraiment apprécié mon appel et m'a dit qu'il ferait un suivi et signalerait le problème au Bureau du General Counsel.

## ➤ Prévention des pots-de-vin et de la corruption

### Nous ne versons pas de pots-de-vin

Chez Kennametal, nous ne versons pas de pots-de-vin et nous ne nous livrons pas à des actes de corruption. Cela signifie que nous n'offrons ni n'acceptons jamais quoi que ce soit de valeur dans le but d'influencer une décision commerciale ou d'obtenir un avantage indu. C'est le cas aussi bien lorsque nous travaillons dans un cadre commercial privé ou avec des agents publics, et cela s'applique partout où nous exerçons des activités dans le monde.

Il existe de nombreuses lois qui interdisent les pots-de-vin et la corruption dans les transactions commerciales à travers le monde. Ces lois et la politique de l'entreprise interdisent strictement à tout employé de Kennametal ou à tout tiers travaillant pour notre compte (y compris les agents, distributeurs ou fournisseurs) d'offrir ou d'accepter des pots-de-vin ou des dessous-de-table sous quelque forme que ce soit. Les sanctions en cas de corruption peuvent être graves pour notre entreprise, et comprendre des peines de prison et de lourdes amendes et sanctions. Dans le cadre de toutes les transactions commerciales chez Kennametal, nous nous conformerons à toutes les lois applicables en matière de lutte contre les pots-de-vin et la corruption et nous nous efforcerons de faire face à la concurrence et de prendre des décisions de manière éthique et conforme à la loi.

L'obligation d'intégrité dans nos activités s'étend à nos partenaires de la chaîne logistique mondiale. Ces partenaires doivent mener leurs activités conformément aux [principes de conduite des fournisseurs](#), qui concernent notamment la conformité aux lois en matière de lutte contre les pots-de-vin et la corruption.

### Incarner nos valeurs signifie...



- ✔ Ne jamais offrir ou promettre quoi que ce soit de valeur à quiconque, ni l'accepter de quiconque dans le but d'obtenir un avantage commercial indu.
- ✔ Mener une diligence raisonnable et surveiller les activités des tiers (y compris les agents, distributeurs, fournisseurs et autres personnes) travaillant avec Kennametal, afin de s'assurer que leurs activités sont conformes à la loi et aux politiques de l'entreprise applicables.
- ✔ S'assurer de garder une trace précise de tous les paiements et transactions impliquant des tiers.
- ✔ Toujours agir conformément à la loi et aux directives de l'entreprise dans vos relations avec des agents publics.
- ✔ Ne jamais avoir recours à un tiers pour vous livrer à une activité qui vous est interdite en tant qu'employé ou représentant de Kennametal.
- ✔ Toujours respecter les lois et politiques de l'entreprise relatives au don et à la réception de cadeaux et de divertissements.

**Les paiements de facilitation**, ou « dessous-de-table » désignent généralement les petites sommes d'argent versées, bien souvent en espèces, à des fonctionnaires pour assurer ou accélérer des services qui relèvent de leurs obligations. Nous interdisons strictement les paiements de facilitation, même si ceux-ci sont autorisés dans certaines juridictions. Consultez notre [politique mondiale de lutte contre la corruption et les pots-de-vin](#) pour en savoir plus.



### Être gagnant, c'est savoir prendre les bonnes décisions.

« Je travaille avec le même agent sur un projet depuis des années. Il est vraiment efficace dans son travail, et j'aime collaborer avec lui. Ces deux derniers mois, j'avais remarqué que ses factures avaient quelque peu changé. Les montants en dollars avaient légèrement augmenté, mais la raison n'était pas très claire, si ce n'est une nouvelle référence à des paiements de sous-traitant. Je ne voulais pas douter de lui, car je lui ai toujours fait confiance, mais cela m'a alertée. Après l'avoir interrogé à ce sujet et étant donné que sa réponse ne m'a pas convaincue, j'ai évoqué mes préoccupations à ma responsable. Elle m'a dit que j'avais bien fait de l'alerter et que nous allions travailler avec le Bureau du General Counsel pour savoir quelle suite donner à cette situation. »

## Les règles de base

**La corruption** désigne, au sens large, le fait de donner, de proposer de donner ou de promettre **quoi que ce soit** de valeur à toute personne avec laquelle nous faisons des affaires (que ce soit directement ou par le biais d'un intermédiaire) afin d'obtenir un avantage commercial indu. La corruption peut prendre de nombreuses formes, telles que des paiements, des opportunités commerciales et de travail ou des cadeaux ou voyages inappropriés, entre autres.

Reportez-vous à la [politique mondiale de lutte contre la corruption et les pots-de-vin](#) de Kennametal pour en savoir plus.



## CREUSONS UN PEU

### Qu'est-ce qu'un fonctionnaire ?

Un « fonctionnaire » a une définition large, il s'agit d'une personne qui travaille pour une entité détenue par un État ou contrôlée par l'État, ou qui est un agent de cette entité. Exemples de fonctionnaires et assimilés :

- Représentants ou employés d'un service gouvernemental, d'un ministère ou d'un organisme
- Toute personne qui travaille pour le gouvernement, l'armée ou un parti politique
- Représentants et employés d'entreprises commerciales appartenant partiellement ou entièrement à un État ou à une armée
- Représentants et employés d'organisations internationales publiques, telles que les Nations unies
- Paiements en espèces ou non déclarés à des responsables politiques ou à des employés gouvernementaux
- Gratifications ou divertissements liés aux affaires offerts à des responsables politiques ou des employés gouvernementaux (ou à des membres de leur famille) sans suivre les directives de la politique et les exigences en matière de comptabilité
- Demande de participation d'un proche de fonctionnaire à un voyage prévu dans le cadre des visites d'un site
- Recrutement de personnes à la demande d'un fonctionnaire
- Demandes de paiements pour accélérer des approbations gouvernementales, y compris des autorisations douanières, des permis et des licences

## ➤ Lois relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent

### Nous respectons les lois relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent

Kennametal s'engage à se conformer à toutes les directives applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, comme indiqué dans notre [politique mondiale de lutte contre la corruption et les pots-de-vin](#).

Nous avons tous la responsabilité de connaître qui est de l'autre côté de chaque transaction et de prévenir les actes répréhensibles et les activités criminelles potentielles, dans la mesure du possible. Nous faisons affaire avec des clients et des fournisseurs pratiquant uniquement des activités commerciales légitimes et dont les fonds proviennent de sources légitimes. Nous avons mis en place des processus et des contrôles pour reconnaître et atténuer les risques liés aux paiements de tiers et en provenance de l'étranger. Nous enquêtons sur toute activité suspecte et nous la signalons.

Vous devez connaître vos clients et partenaires commerciaux et suivre strictement les procédures décrites dans notre [politique mondiale de lutte contre la corruption et les pots-de-vin](#) lorsque vous interagissez et travaillez avec nos tiers. Si vous soupçonnez qu'un fournisseur ou un partenaire commercial est impliqué dans du blanchiment d'argent ou d'autres activités criminelles, signalez-le immédiatement à votre responsable ou à la ligne d'assistance Kennametal.

**Le blanchiment d'argent** est une pratique illégales dans le cadre de laquelle de l'argent et des fonds d'activités criminelles telles que le terrorisme, le trafic de drogue ou la corruption, sont réinjectés par le biais de sources et de transactions apparemment légitimes pour dissimuler la source des fonds, échapper à l'impôt, etc.



## ➤ Conformité en matière de commerce mondial

### Nous respectons toutes les lois sur le contrôle des exportations, des importations et du commerce

En tant qu'entreprise d'envergure internationale, nos transactions impliquent souvent de développer nos produits, technologies et services au-delà des frontières nationales. Notre commerce mondial est très réglementé et un grand nombre de gouvernements définissent des lois et réglementations visant à contrôler l'importation, l'exportation et les activités associées. Nous devons bien connaître ces lois et réglementations qui s'appliquent à nos activités commerciales en nous rappelant qu'elles peuvent être complexes et qu'elles évoluent constamment.

Toutes les activités commerciales doivent être menées conformément à la [politique de conformité commerciale et d'exportation](#) de Kennametal. Le non-respect des lois et réglementations du commerce mondial peuvent entraîner des sanctions civiles et pénales sévères pour les employés et l'entreprise, notamment la perte de notre autorisation à exporter des marchandises vers nos clients et vers les sites de Kennametal à travers le monde.



### Incarner nos valeurs signifie...



- ✔ Connaître et comprendre les lois sur le commerce international et les contrôles douaniers commerciaux qui s'appliquent à votre travail.
- ✔ Suivre toutes les politiques et procédures de l'entreprise en lien avec nos pratiques de contrôle commercial.
- ✔ Lorsque de nouvelles opportunités se présentent, examiner la [politique de conformité commerciale et d'exportation](#) de Kennametal et demander conseil au Bureau du General Counsel ou à l'équipe de Conformité commerciale avant d'agir, en particulier sur les transactions qui impliquent :
  - des applications ou des utilisations finales dans le domaine militaire ou nucléaire ;
  - des poudres de métal pures ou presque pures (à 99 % ou plus) ;
  - des composants pour l'aérospatial ;
  - des transactions en espèces ou équivalents d'espèces pour des clients étrangers ;
  - des documents d'expédition et de facturation qui ne concordent pas ;
  - des adresses d'achat et de livraison non concordantes ;
  - des documents manquants ;
  - une utilisation finale déclarée incompatible avec les spécifications du produit.



## CREUSONS UN PEU

### Considérations sur la conformité des échanges commerciaux mondiaux

- **Contrôles à l'importation et à l'exportation** : il existe de nombreux cas de contrôles et de restrictions sur l'importation et l'exportation de nos produits, services et informations techniques. Pour que Kennametal se conforme à ces restrictions, nous devons connaître les informations suivantes :
  - Qui est impliqué dans la transaction ?
  - Les utilisateurs finaux ont-ils fait l'objet d'un contrôle des sanctions et embargos ?
  - Où va le produit et comment sera-t-il transporté ?
  - Qu'est-ce qui est importé ou exporté ?
  - Nous sommes-nous conformés aux exigences adéquates en matière de licences ?
  - Comment les produits sont-ils utilisés ?

Gardez à l'esprit que des restrictions légales particulières s'appliquent aux produits ou aux technologies qui pourraient avoir des applications militaires, nucléaires ou à double emploi.

- **Sanctions et embargos économiques** : des restrictions spécifiques sont en place concernant le commerce avec certains individus et certains pays. Ces restrictions peuvent s'appliquer à un pays ou à un secteur commercial dans son intégralité ou uniquement à un utilisateur final précis. Si vous découvrez à tout moment qu'une transaction implique un pays sous sanctions ou embargo, un utilisateur final ou une utilisation finale soumis à restriction (ou qu'une partie interdite est impliquée dans un aspect de la transaction), vous devez immédiatement contacter un membre de l'équipe de conformité commerciale ou le Bureau du General Counsel.
- **Boycotts** : Kennametal est tenu de se conformer aux lois anti-boycott des États-Unis qui nous interdisent de participer à tout boycott non autorisé partout où nous sommes présents. Il peut être difficile d'identifier les demandes de participation à ces types de boycotts ; ce peut être des demandes orales ou écrites contenues dans les propositions, les conditions d'une lettre de crédit et les documents d'expédition. Contactez l'équipe de conformité commerciale si l'une de ces situations se présente.



## ➤ Prévention des conflits d'intérêts

### Nous reconnaissons et divulguons les conflits d'intérêts

Ils nous incombe à tous de prendre des décisions et des mesures qui favorisent les intérêts de l'entreprise. Un conflit d'intérêts survient lorsque des intérêts ou relations personnels, financiers ou familiaux interfèrent (ou semblent interférer) avec votre capacité à être objectif et à agir dans le meilleur intérêt de Kennametal. Les conflits d'intérêts peuvent nuire considérablement à votre réputation et à celle de l'entreprise et, dans certaines situations, peuvent s'avérer illicites.

Pour protéger notre entreprise et promouvoir la transparence auprès de nos clients, partenaires commerciaux et actionnaires, nous devons toujours éviter les conflits d'intérêts et signaler immédiatement tout ce qui pourrait constituer un conflit ou s'y apparenter. Les conflits d'intérêts doivent être divulgués et gérés conformément à la [politique mondiale en matière de conflits d'intérêts](#) de Kennametal.

#### Incarner nos valeurs signifie...



- ✓ Divulguer immédiatement tout conflit d'intérêts réel ou potentiel à votre responsable et au Bureau de la déontologie et de la conformité.
- ✓ Lorsqu'un conflit d'intérêts est identifié, veiller à ce que toutes les garanties nécessaires soient mises en place pour protéger les intérêts de l'entreprise et respecter la loi.
- ✓ Éviter les intérêts, les activités ou les relations qui interfèrent avec les intérêts de Kennametal et/ou avec votre capacité à prendre des décisions objectives.

Les cadres dirigeants et les membres du conseil d'administration de Kennametal ont la responsabilité fiduciaire de divulguer rapidement tout conflit d'intérêts potentiel ou réel au Responsable de l'éthique et de la conformité et, au besoin, les divulgations seront soumises au conseil d'administration de Kennametal (ou au comité qu'il aura désigné) pour examen, approbation ou, au besoin, divulgation publique.







## CREUSONS UN PEU

### Conflits d'intérêts

Notre Code ne peut pas couvrir tous les conflits d'intérêts susceptibles de survenir, mais voici quelques exemples à prendre en considération. Si vous avez des doutes au sujet d'une relation ou d'un intérêt, parlez-en à votre responsable et contactez le Bureau de la déontologie et de la conformité.

- Recevoir des avantages personnels pour vous-même ou pour un membre de votre famille en raison de votre poste chez Kennametal.
- Conclure des contrats avec un fournisseur, un sous-traitant ou un client de Kennametal ou accepter des offres de celui-ci lorsqu'il existe une relation familiale, financière ou personnelle.
- Détenir une participation substantielle dans la société de tout fournisseur, client ou concurrent de Kennametal.
- Être le responsable d'un membre de votre famille ou d'un ami proche ou dans un rôle d'approbation à son égard.
- S'engager dans toute activité commerciale extérieure en utilisant le temps ou les ressources de Kennametal, ou dans une activité en concurrence avec les activités de Kennametal.
- Travailler avec un concurrent de Kennametal ou collaborer avec lui alors que vous êtes encore employé chez Kennametal.
- Utiliser, à des fins personnelles ou pour un avantage financier, des informations confidentielles obtenues dans le cadre de votre relation avec Kennametal.

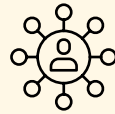


## ➤ Cadeaux et divertissements

### Nous faisons preuve de discernement lors de l'échange de cadeaux et de divertissements

Les cadeaux, les marques d'hospitalité et les divertissements peuvent être des outils utiles pour renforcer la bonne volonté et reconnaître des réalisations communes. Chez Kennametal, nous échangeons uniquement des cadeaux et des divertissements lorsque nous sommes sûrs que cela ne compromettra pas notre capacité à prendre des décisions commerciales impartiales et que nous respectons la législation et la politique de l'entreprise en matière de cadeaux et de divertissements. Il est important de toujours tenir compte des circonstances, de la valeur et de l'apparence de tout cadeau ou divertissement.

#### Incarner nos valeurs signifie...



- ✔ Connaître et respecter toutes les politiques de l'entreprise relatives aux cadeaux et aux divertissements, à la planification d'événements et aux dépenses professionnelles, et notamment garder une trace précise de toutes les dépenses et obtenir toutes les approbations préalables requises.
- ✔ S'assurer que les cadeaux ou divertissements que vous échangez avec des contacts professionnels sont d'une valeur modeste, raisonnables au vu des circonstances et peu fréquents.
- ✔ Ne jamais donner d'argent ou des équivalents d'espèces, tels que des chèques-cadeaux ou des cartes-cadeaux à des prestataires, fournisseurs ou clients, ni en accepter de leur part.
- ✔ Si accepter un cadeau donné vous semble anormal, le décliner sur-le-champ ou demander conseil à votre responsable ou au Bureau de la déontologie et de la conformité.
- ✔ Éviter les situations qui pourraient nuire à la réputation de Kennametal, comme échanger des cadeaux inappropriés ou prendre part à des divertissements inappropriés.
- ✔ Être vigilant en ce qui concerne les politiques en matière de cadeaux des clients et des partenaires commerciaux, et ne pas offrir quoi que ce soit qui pourrait violer leurs politiques.



#### Être gagnant, c'est savoir prendre les bonnes décisions.

La semaine dernière, j'ai reçu un appel d'un de mes clients préférés. Il m'a offert deux billets pour un concert à venir qui affiche complet depuis des mois. Nous nous sommes liés d'amitié au cours des dernières années, et je sais qu'il m'offrirait les billets en tant qu'ami, sans aucune intention de m'acheter. Même si j'avais envie d'accepter les billets, j'ai réfléchi au fait que notre contrat allait bientôt être renouvelé et je ne voulais pas que l'on pense que mon objectivité avait été compromise. Je savais aussi que les billets étaient très chers et que les accepter ne serait pas conforme à notre politique. Cela a été dur de les refuser, mais je sais que j'ai bien fait. Il a apprécié mon geste lorsque j'ai poliment refusé, et je sais qu'il a eu du respect pour moi.

“ Nous échangeons uniquement des cadeaux et des divertissements lorsque nous sommes sûrs que cela **ne compromettra pas** notre capacité à prendre des décisions commerciales **impartiales.** ”



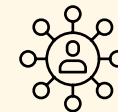
## ➤ Faire des affaires avec le gouvernement

### Nous suivons des règles particulières avec nos clients du secteur public

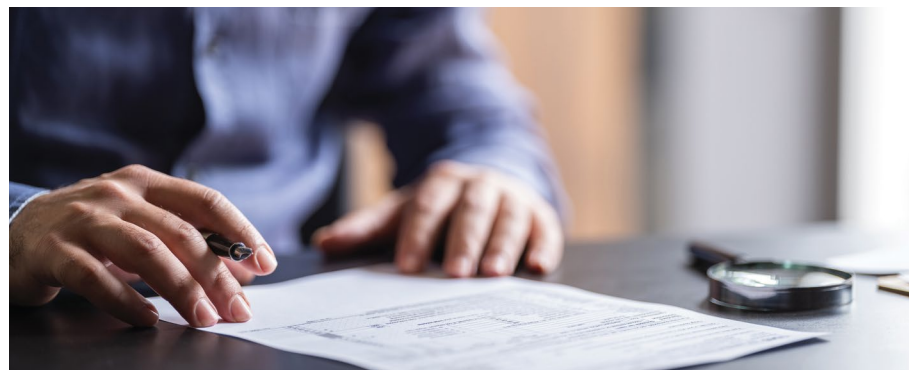
En tant qu'entreprise internationale qui fait régulièrement affaire avec des gouvernements du monde entier, nous sommes soumis à diverses lois et réglementations, notamment en matière de fraude, de corruption, de conflits d'intérêts, de gaspillage et de traitement injuste. Nous effectuons notre travail avec le secteur public de manière honnête et éthique et attendons la même chose de toute personne travaillant pour notre compte, dont notamment, les agents, distributeurs et sous-traitants de Kennametal.

Les règles sur la fourniture de produits et de services directement au secteur public ou par l'entremise d'un sous-traitant du gouvernement sont complexes et changent constamment. Les infractions peuvent faire l'objet d'amendes et de pénalités importantes, et entraîner la suspension ou l'exclusion de marchés publics. De nombreux gouvernements exigent de notre entreprise qu'elle surveille nos actions pour assurer la conformité à leurs lois et réglementations et pour signaler les éventuelles infractions.

### Incarner nos valeurs signifie...



- ✔ Savoir que les marchés publics contiennent souvent des obligations particulières qui ne se trouvent pas dans les contrats commerciaux habituels.
- ✔ Comprendre les lois et réglementations ainsi que les politiques de l'entreprise qui s'appliquent à mon travail lorsque j'ai affaire au secteur public.
- ✔ Agir avec franchise et honnêteté, et faire preuve d'une intégrité absolue lorsque vous vous engagez dans des contrats gouvernementaux.
- ✔ Éviter les conflits d'intérêts réels ou potentiels entre Kennametal et le gouvernement, et en informer votre responsable ainsi que le Bureau du General Counsel si vous prenez connaissance d'un conflit d'intérêts potentiel ou réel.
- ✔ Obtenir un examen et une approbation préalables du Bureau du General Counsel avant de conclure un contrat avec le secteur public.
- ✔ Veiller à ce que les pratiques d'approvisionnement, de passation de marchés, de tarification et de facturation avec le gouvernement soient conformes et exactes, et à ce que toute erreur potentielle soit immédiatement résolue.
- ✔ Ne jamais offrir de cadeaux ou de divertissements à des agents publics, quelle qu'en soit la valeur.
- ✔ Contacter le Bureau du General Counsel pour toute question sur les interactions avec les agents publics.



## ➤ Relations avec les fournisseurs et les tiers

Nos partenaires commerciaux, dont les fournisseurs, prestataires, agents, distributeurs et sous-traitants, sont essentiels à nos opérations commerciales et à notre réussite sur le long terme. Kennametal s'efforce de travailler uniquement avec des tiers qui partagent notre engagement à respecter les normes éthiques les plus élevées, à respecter la loi et à soutenir nos initiatives en matière de développement durable et de droits humains.

Tous les prestataires et fournisseurs de Kennametal sont tenus de se conformer pleinement à nos principes de conduite des fournisseurs et d'exiger le respect des mêmes normes élevées par leurs fournisseurs et sous-traitants. Lorsqu'ils interagissent et travaillent avec nos tiers, les employés de Kennametal sont tenus de favoriser un environnement où règnent l'équité et le respect, et de veiller à ce que nos partenaires mènent leurs activités avec intégrité.



### Incarner nos valeurs signifie...



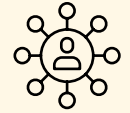
- ✓ Suivre toutes les politiques et procédures de l'entreprise en matière de contrôle préalable des tiers avant la passation du contrat, et surveiller la conduite des fournisseurs afin de s'assurer qu'ils respectent la loi et un comportement éthique pendant l'interaction.
- ✓ Favoriser la diversité des fournisseurs et d'autres facteurs connexes dans les critères de sélection.
- ✓ Identifier et divulguer tout conflit d'intérêts potentiel ou réel qui pourrait exister avec des partenaires commerciaux potentiels et des tiers.
- ✓ Ne jamais partager ou compromettre des informations confidentielles ou exclusives sur nos tiers.
- ✓ Surveiller les partenaires commerciaux et s'assurer qu'ils respectent nos valeurs et nos normes en tout temps.
- ✓ Signaler rapidement toute suspicion de non-respect de notre Code, de nos politiques ou de la loi.

## ➤ Intégrité de la chaîne logistique et approvisionnement responsable

Kennametal s'engage à s'approvisionner uniquement en matériaux, fournitures et ressources nécessaires à notre activité auprès de sources légitimes qui partagent nos normes éthiques élevées et notre engagement envers l'intégrité de la chaîne logistique, le développement durable et l'approvisionnement responsable. L'approvisionnement responsable met l'accent sur les minerais de guerre, et Kennametal exige de tous ses fournisseurs qu'ils se conforment à notre déclaration sur les minerais de guerre, qui soutient l'objectif de mettre fin à la violence et aux violations des droits humains dans toutes les zones touchées par des conflits et à haut risque.



### Incarner nos valeurs signifie...



- ✔ Suivre les politiques et procédures de l'entreprise pour la conduite de la diligence raisonnable au sein de notre chaîne logistique et s'assurer que les fournisseurs s'engagent dans un approvisionnement responsable grâce à une surveillance et des contrôles continus.
- ✔ Tenir les fournisseurs responsables des pratiques en matière de développement durable, d'environnement et de droits humains.
- ✔ Veiller à ce que les fournisseurs se conforment à la déclaration sur les minerais de guerre de Kennametal.
- ✔ Surveiller le respect par les fournisseurs des lois et réglementations relatives à l'approvisionnement responsable afin d'inclure l'approvisionnement éthique de minerais issus de zones qui ne sont pas en conflit.
- ✔ Signaler immédiatement toute suspicion de violation des politiques de l'entreprise, des normes éthiques ou des lois relatives à la chaîne logistique et l'approvisionnement responsable.

**Minerais de guerre :** nous nous engageons à nous approvisionner de manière responsable en minerais 3TG, classés comme minerais de guerre, dont le tungstène, qui est une matière première importante pour bon nombre de nos produits. Kennametal soutient la lutte pour mettre fin aux violences, aux violations des droits humains et pour la préservation de l'environnement dans le monde entier, y compris en République démocratique du Congo (RDC), dans les pays couverts et dans toutes les zones touchées par des conflits et à haut risque. Les minerais sont considérés comme non issus de zones de conflit si leur approvisionnement et leur achat ne financent pas ou ne profitent pas à des groupes armés responsables de telles violences ou violations des droits humains.

# PROTECTION DE NOTRE ENTREPRISE



**Protéger les actifs de la société**

**Propriété intellectuelle et informations  
confidentielles**

**Protection des systèmes d'information  
de l'entreprise**

**Gestion et conservation responsables  
des documents**

**Intégrité financière et rapports**

**Négociation d'actions de manière éthique  
et légale ; interdiction du délit d'initié**

**Communications externes –  
communiquer avec le public**

## ➤ Protéger les actifs de la société

### Nous protégeons les actifs et les informations de notre entreprise

Tous les actifs de Kennametal, y compris les actifs financiers, les biens matériels, les installations, les réseaux et nos informations confidentielles, sont essentiels à notre réussite. Nous devons utiliser ces actifs de manière responsable et collaborer pour les protéger contre le vol, la perte et le gaspillage, que ce soit en protégeant l'accès aux chantiers de construction, à l'équipement et aux outils de l'entreprise ou en protégeant les informations confidentielles. Nous devons également protéger les ressources et actifs que nos clients et partenaires commerciaux nous confient dans le cadre de nos activités.

#### Incarner nos valeurs signifie...



- ✔ Suivre toutes les politiques et directives de Kennametal concernant l'utilisation et la protection appropriées de nos actifs.
- ✔ Être responsable lors de l'utilisation des biens, ressources ou informations de Kennametal, des clients et des partenaires commerciaux.
- ✔ Protéger et utiliser les fonds et les ressources financières de l'entreprise de manière responsable et dans l'intérêt de Kennametal.
- ✔ Suivre toutes les procédures et mesures de sécurité de Kennametal lors de l'utilisation du matériel, des véhicules, des machines et des autres actifs de l'entreprise afin d'éviter les dommages ou les pertes.
- ✔ Ne jamais utiliser les biens ou services de Kennametal ou de ses clients pour votre bénéfice personnel ni celui de quiconque.
- ✔ Signaler immédiatement tout détournement ou perte de biens de l'entreprise.
- ✔ Avec l'approbation de votre responsable, l'utilisation personnelle occasionnelle du matériel de bureau et des systèmes tels que les téléphones portables, les ordinateurs et les réseaux est permise tant qu'elle est peu fréquente, qu'elle n'enfreint pas nos politiques ou la loi, qu'elle n'interfère pas avec notre travail et qu'elle n'entraîne pas de frais supplémentaires pour Kennametal.



#### Être gagnant, c'est savoir prendre les bonnes décisions.

« Ce matin, j'ai reçu un e-mail qui ne m'était pas destiné ; il aurait dû être envoyé à l'un des cadres de l'entreprise qui porte le même nom de famille que moi. Je me suis rendu compte que l'e-mail portait sur des changements stratégiques de l'entreprise qui n'avaient pas encore été annoncés en interne ni au public. Quand j'ai regardé le nom des autres destinataires de l'e-mail, j'ai compris qu'il y avait eu une erreur. J'ai été tenté de continuer ma lecture, mais j'ai tout de suite réalisé que ces informations étaient confidentielles et que je n'étais pas censé les recevoir. J'ai immédiatement appelé l'expéditrice pour lui faire savoir que j'avais reçu son message par erreur, et elle m'a demandé de supprimer l'e-mail immédiatement et de ne pas partager les informations qu'il contenait avec qui que ce soit. Elle m'a indiqué qu'elle accomplirait les autres étapes nécessaires de son côté et qu'elle me recontacterait si besoin. Je sais qu'elle a apprécié mon appel et je suis content d'avoir géré ainsi cet e-mail. »

## ➤ Propriété intellectuelle et informations confidentielles

### Nous protégeons nos informations confidentielles

Les informations confidentielles et exclusives constituent un actif important de l'entreprise et comprennent toute information sensible ou importante qui n'est généralement pas connue du public ou qui est protégée par la loi contre toute divulgation. La divulgation de telles informations au public ou à des tiers avant qu'elle ne soit prévue peut nuire à notre activité, nuire à la confiance établie avec nos clients et partenaires commerciaux, et engager la responsabilité de Kennametal et des parties concernées.

Si vous avez accès à des informations confidentielles et exclusives de Kennametal ou que vous en avez connaissance, même si elles ne font pas partie de votre travail, vous avez le devoir et la responsabilité de protéger ces informations contre la divulgation et vous ne devez pas les partager avec quiconque en dehors de notre entreprise ou avec quiconque au sein de Kennametal qui n'a pas besoin de les connaître.

**Voici des exemples d'informations confidentielles : plans d'affaires et de marketing, données sur les clients et les tiers, informations financières et sur les fusions et acquisitions prévues qui ne sont pas connues par tous ou divulguées au public ou à des tiers.**

### Incarner nos valeurs signifie...



- ✔ Se conformer à toutes les lois, les réglementations et les politiques de l'entreprise concernant le traitement et la divulgation des informations confidentielles.
- ✔ Partager uniquement les informations confidentielles en interne chez Kennametal avec des collègues qui ont un besoin légitime de les connaître.
- ✔ Ne jamais partager ou divulguer des informations commerciales confidentielles ou exclusives avec quiconque hors de Kennametal, sauf si vous avez l'autorisation de le faire.
- ✔ Utiliser des informations confidentielles uniquement lorsque cela est nécessaire pour effectuer votre travail, et jamais pour votre propre usage ou pour en tirer un avantage personnel.
- ✔ Ne jamais discuter d'informations confidentielles de Kennametal en public dans un endroit où votre conversation pourra être entendue.
- ✔ Étiqueter et conserver correctement les informations confidentielles conformément aux politiques de gestion des documents de Kennametal.
- ✔ Demander immédiatement conseil si vous n'êtes pas sûr de vos responsabilités concernant des informations confidentielles. Si vous soupçonnez que de telles informations ont été divulguées de manière inappropriée, le signaler immédiatement à votre responsable ou à la ligne d'assistance Kennametal.





## ➤ Nous protégeons notre propriété intellectuelle

Notre propriété intellectuelle est un atout précieux qui comprend notamment nos idées, innovations, brevets, droits d'auteur, marques déposées et secrets commerciaux, lesquels nous permettent de fournir les produits et services sur lesquels nos clients comptent. Il nous revient à tous de protéger ces actifs importants et de faire preuve du même niveau d'attention et de respect envers la propriété intellectuelle des tiers.

### Incarner nos valeurs signifie...



- ✔ Comprendre comment reconnaître la propriété intellectuelle et comment la protéger.
- ✔ Respecter toutes les lois et réglementations relatives à la protection et l'utilisation de la propriété intellectuelle.
- ✔ Suivre les politiques et directives de l'entreprise concernant la bonne utilisation et la bonne divulgation de la propriété intellectuelle.
- ✔ Protéger les droits de propriété intellectuelle de Kennametal en tout temps, ainsi que les droits des tiers.
- ✔ Ne jamais utiliser de propriété intellectuelle ou de documents protégés par des droits d'auteur tiers sans autorisation.
- ✔ Comprendre que toute propriété intellectuelle que vous créez ou développez chez Kennametal appartient à l'entreprise.
- ✔ Demander de l'aide et des conseils si vous avez des questions concernant vos responsabilités en lien avec l'utilisation de la propriété intellectuelle, ou si vous craignez que la propriété intellectuelle de Kennametal soit menacée.



## ➤ Protection des systèmes d'information de l'entreprise

Les réseaux, les systèmes d'information et les infrastructures en lien de Kennametal sont essentiels à nos activités commerciales, et il nous revient à tous d'agir pour protéger ces actifs importants.



### CREUSONS UN PEU

#### Accès à distance

Si vous devez accéder aux systèmes de Kennametal depuis l'extérieur de l'entreprise, prenez les précautions nécessaires pour que votre accès à distance ne présente aucun risque pour nos systèmes ou données :

- Utilisez uniquement des appareils approuvés par l'entreprise pour accéder aux informations de l'entreprise, les stocker ou les envoyer.
- Ne stockez jamais d'informations de l'entreprise sur des appareils personnels.
- Protégez les informations sensibles en utilisant des outils de chiffrement et en limitant l'accès aux données aux seules personnes qui en ont besoin pour leur travail.
- Ne laissez pas d'ordinateurs portables ou d'appareils mobiles sans surveillance ou non sécurisés.
- Signalez immédiatement la perte ou le vol d'un ordinateur portable ou d'un appareil mobile de l'entreprise à l'équipe de sécurité des technologies de l'information à l'adresse [k-corp.cybersecurity@kennametal.com](mailto:k-corp.cybersecurity@kennametal.com)

#### Incarner nos valeurs signifie...



- ✔ Suivre toutes les politiques et procédures de l'entreprise lorsque vous utilisez des ordinateurs, des appareils mobiles et des réseaux de Kennametal.
- ✔ Utiliser des mots de passe complexes et ne jamais partager de mots de passe ou d'autres identifiants de connexion avec des personnes non autorisées.
- ✔ Signaler immédiatement les e-mails ou les activités système suspects, ainsi que tout soupçon de violation des données.
- ✔ Verrouiller votre ordinateur portable ou tout autre équipement chaque fois que vous le laissez sans surveillance, même si vous n'êtes parti que pour un court instant.
- ✔ Vous assurer que votre espace de travail est organisé de telle sorte que vous remarqueriez l'absence de tout élément important.
- ✔ Ne jamais utiliser les systèmes de l'entreprise pour des activités illégales ou pour créer, discuter ou envoyer du contenu inapproprié.
- ✔ Bien que l'utilisation personnelle limitée de notre réseau informatique soit autorisée, vous assurer que votre utilisation ne perturbe pas le service à nos clients et n'interfère pas avec votre capacité à faire votre travail.
- ✔ Ne pas oublier que l'entreprise a le droit de surveiller l'utilisation des ordinateurs et des systèmes qu'elle fournit, dans la mesure permise par la législation applicable.



## ➤ Gestion et conservation responsables des documents

### Nous avons une gestion responsable des documents

Nous tenons notre comptabilité de manière responsable, conformément à la loi et à la politique de l'entreprise. Nous veillons également à ce que tous les documents soient clairs, exacts et complets. En cas de doute, consultez la [procédure mondiale de gestion des documents de Kennametal](#) ou contactez le [Bureau du General Counsel](#) pour obtenir des conseils concernant vos responsabilités en matière de gestion des documents.

#### Incarner nos valeurs signifie...



- ✓ Faire preuve de discernement avant d'écrire quoi que ce soit, en particulier lorsque vous envoyez des e-mails, des messages instantanés ou des SMS.
- ✓ Conserver les documents pendant une durée appropriée conformément au calendrier de conservation des documents de Kennametal.
- ✓ Se conformer à la politique de l'entreprise pour garantir la destruction correcte et opportune des documents de l'entreprise.
- ✓ Suivre les instructions pour conserver des documents et cesser les processus normaux de destruction des documents lorsque le Bureau du General Counsel vous le demande, ou si vous apprenez que les documents peuvent être pertinents pour une affaire, une réclamation ou une enquête en cours ou qui risque d'être lancée.
- ✓ Étiqueter les informations confidentielles de manière appropriée et les diffuser uniquement aux personnes qui en ont besoin dans le cadre de leur travail.
- ✓ Toujours se conformer aux directives de la procédure mondiale de gestion des documents de Kennametal.



## ➤ Intégrité financière et rapports

### Nous faisons preuve de transparence dans nos rapports financiers

Chez Kennametal, nous maintenons toujours des états financiers exacts et complets et nous avons mis en place des politiques et des contrôles pour nous assurer que nos rapports financiers et nos déclarations sont opportuns, exacts et complets, conformément aux normes comptables généralement reconnues, ainsi qu'aux lois, réglementations et normes applicables.



## CREUSONS UN PEU

### Fraude

#### Qu'est-ce qu'une fraude ?

La fraude peut se définir comme un « vol par escroquerie ». Elle se produit lorsqu'une personne fait une fausse déclaration, omet ou falsifie des documents ou cache des renseignements pertinents, souvent à des fins personnelles.

Voici différents exemples de fraude : le détournement de fonds de l'entreprise, le vol de produits ou de matériel, la fraude informatique, l'escroquerie à la carte de crédit, la fraude contractuelle ou la passation de marchés frauduleuse.

Faites preuve de vigilance face aux signes indiquant que des registres de l'entreprise ont été créés ou modifiés intentionnellement de manière à ce qu'ils ne soient plus précis, vrais et complets.

Si vous avez des questions ou des soupçons concernant une fraude au sein de notre entreprise, contactez immédiatement le Bureau de la déontologie et de la conformité ou notre ligne d'assistance Kennametal.

### Incarner nos valeurs signifie...



- ✔ Être précis et honnête, et respecter toutes les politiques et procédures de contrôle interne de l'entreprise lors de l'enregistrement des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses.
- ✔ Respecter tous les contrôles internes et toutes les politiques visant à protéger les informations financières et les actifs de l'entreprise.
- ✔ Veiller à ce que les notes de frais professionnels et de déplacement soient exactes et soumises en temps opportun.
- ✔ Coopérer pleinement avec les auditeurs internes et externes, et donner toutes les informations requises en temps opportun, de manière complète et précise afin qu'ils puissent nous aider à assurer le respect de ces normes.
- ✔ Connaître et comprendre les règles particulières qui s'appliquent aux rapports lorsque le client appartient au secteur public.
- ✔ Ne jamais divulguer d'informations financières importantes sur l'entreprise qui n'ont pas encore été divulguées ou mises à la disposition du public.



## ➤ Négociation d'actions de manière éthique et légale ; interdiction du délit d'initié

### Nous n'échangeons ni ne donnons de « tuyaux » sur des informations non publiques

Dans le cadre de votre travail chez Kennametal, vous pouvez apprendre des informations importantes non publiques sur notre entreprise, un fournisseur, un client ou un partenaire commercial qui, si elles sont connues du public, ont le potentiel d'influencer les investisseurs et d'affecter le cours des actions. Comme ces informations ne sont pas encore connues du public, elles sont considérées comme des informations privilégiées. L'achat ou la vente d'actions et de titres en ayant connaissance de ces informations et avant leur mise à la disposition du public est illégal et contraire à la politique de l'entreprise. Chez Kennametal, nous respectons toutes les lois interdisant le délit d'initié.

Il est également illégal et contraire à la [politique en matière de délit d'initié](#) de Kennametal de partager ces informations ou de donner un « tuyau » à une autre personne qui pourrait en profiter pour l'utiliser en Bourse ou de quelque manière que ce soit.

### Les règles de base

Le « **tuyautage** » consiste à fournir une information importante non disponible au public à une personne qui utilise ensuite cette information pour prendre la décision d'acheter ou de vendre des actions. Il peut s'agir, par exemple, de détails sur les performances financières, les négociations en vue de l'achat ou de la vente d'actifs ou d'entreprises, les principales activités de recherche et de développement ou le lancement de nouveaux produits.

### Incarner nos valeurs signifie...



- ✔ Si vous possédez des informations importantes non disponibles au public, vous ne devez jamais acheter ou vendre des actions de l'entreprise que ce soit en votre nom, au nom d'un membre de votre famille, d'un ami ou de qui que ce soit d'autre.
- ✔ Savoir que si quelqu'un vous demande des informations importantes non disponibles au public, vous devez refuser et en parler immédiatement à votre supérieur ou au Bureau du General Counsel.
- ✔ Comprendre et respecter pleinement notre politique en matière de délit d'initié avant de négocier des actions de l'entreprise ou des titres de nos fournisseurs, prestataires, clients ou autres partenaires commerciaux.
- ✔ Si vous n'êtes pas sûr de vos responsabilités ou des interdictions prévues par les lois et notre politique d'entreprise sur le délit d'initié, contacter le Bureau du General Counsel pour obtenir des conseils avant toute opération en Bourse. Les sanctions en cas de délit d'initié sont sévères et peuvent entraîner des peines d'emprisonnement et d'autres obligations.



## CREUSONS UN PEU

### Fenêtres de trading

Étant donné que Kennametal est une société cotée en bourse, les employés, les cadres dirigeants et les membres de notre conseil d'administration qui possèdent des informations importantes non disponibles au public doivent suivre des directives de trading particulières qui définissent quand et comment ils peuvent négocier des actions de Kennametal. La politique de Kennametal en matière de délit d'initié fournit des lignes directrices claires aux cadres dirigeants, administrateurs et employés sur la négociation d'actions de Kennametal. Demandez conseil au Bureau du General Counsel.

## ➤ Communications externes – communiquer avec le public

### Nous communiquons prudemment avec le public et sur les réseaux sociaux

Nos clients, actionnaires et partenaires commerciaux comptent sur l'exactitude, la clarté et la véracité des informations que nous partageons. Nous assumons la responsabilité de créer des communications qui répondent à ces attentes, y compris lorsque nous utilisons les réseaux sociaux. Afin d'assurer la cohérence de nos communications externes et de respecter les lois et réglementations applicables, seules certaines personnes sont autorisées à s'exprimer publiquement au nom de Kennametal.

#### Incarner nos valeurs signifie...



- ✔ Si vous possédez des informations importantes non disponibles au public, vous ne devez jamais acheter ou vendre des actions de l'entreprise que ce soit en votre nom, au nom d'un membre de votre famille, d'un ami ou de qui que ce soit d'autre.
- ✔ Savoir que si quelqu'un vous demande des informations importantes non disponibles au public, vous devez refuser et en parler immédiatement à votre supérieur ou au Bureau du General Counsel.
- ✔ Comprendre et respecter pleinement notre politique en matière de délit d'initié avant de négocier des actions de l'entreprise ou des titres de nos fournisseurs, prestataires, clients ou autres partenaires commerciaux.
- ✔ Si vous n'êtes pas sûr de vos responsabilités ou des interdictions prévues par les lois et notre politique d'entreprise sur le délit d'initié, contacter le Bureau du General Counsel pour obtenir des conseils avant toute opération en Bourse. Les sanctions en cas de délit d'initié sont sévères et peuvent entraîner des peines d'emprisonnement et d'autres obligations.



#### Être gagnant, c'est savoir prendre les bonnes décisions.

L'autre jour, je lisais un article de blog sur le secteur qui comprenait des propos plutôt injustes sur notre entreprise. L'auteur accusait notre entreprise de ne pas donner la priorité à la sécurité et à la qualité. Cette lecture m'a contrarié, surtout que j'étais en désaccord total. Il m'a été difficile de ne pas répondre en ligne pour défendre notre entreprise et garantir à nos clients que nous ne prenions jamais de raccourci, mais je savais que je devais prendre du recul, consulter notre politique et en discuter avec mon responsable. Au lieu de répondre à l'article, j'ai transmis la publication à mon responsable, qui a ensuite transmis mes préoccupations aux personnes concernées de l'entreprise. Même si je voulais rétablir les faits, je suis content d'avoir bien géré la situation. Je suis satisfait de savoir que les bonnes personnes au sein de l'entreprise seront en mesure d'apporter la meilleure réponse possible.

# NOTRE ENVIRONNEMENT ET NOS COMMUNAUTÉS

**Prendre soin de notre planète**

**Protection des droits humains**

**Participation à des activités politiques**

**Œuvrer en faveur de nos communautés**

## ➤ Prendre soin de notre planète

Kennametal s'engage à mener ses activités, à fabriquer et à vendre ses produits de manière à ne pas nuire à l'environnement. Nous nous engageons à nous conformer à toutes les lois et réglementations environnementales applicables, y compris à nous assurer que tous les contrôles et permis environnementaux sont en place et fonctionnent correctement. Nous accordons la priorité à cet engagement dans le but de bâtir la réussite à long terme de notre entreprise, de nos clients et de nos communautés.

Dans le cadre de nos efforts continus pour protéger la planète, nous nous engageons fermement à améliorer continuellement l'efficacité énergétique de nos activités de fabrication et à développer des solutions innovantes pour contribuer à la réduction de notre empreinte carbone et atteindre nos objectifs de réduction des émissions et de consommation d'énergie. Nous avons tous un rôle à jouer pour protéger l'environnement et soutenir nos efforts continus de développement durable dans le cadre de notre travail quotidien.

### Incarner nos valeurs signifie...



- ✔ Connaître et respecter toutes les lois, les réglementations et les politiques et procédures de l'entreprise en lien avec la protection de l'environnement et le développement durable.
- ✔ Exiger des partenaires commerciaux qu'ils se conforment à toutes les lois, les réglementations et les politiques de l'entreprise en lien avec la protection de l'environnement, le développement durable et l'approvisionnement responsable, et les tenir responsables.
- ✔ Approvisionner les produits et les matériaux de manière responsable, licite et éthique, et exiger que notre chaîne logistique respecte cette norme.
- ✔ Signaler immédiatement tout accident ou incident susceptible d'avoir un impact sur l'environnement.
- ✔ Faire un effort dans votre travail quotidien pour réduire la consommation d'énergie, le gaspillage, et recycler dans la mesure du possible.
- ✔ Solliciter des conseils et de l'aide lorsque vous vous posez des questions concernant vos responsabilités, et signaler immédiatement toute préoccupation ou tout soupçon de non-respect de nos normes et politiques en matière de développement durable et d'environnement.





## ➤ Protection des droits humains

Nous nous engageons à promouvoir et à respecter les droits humains dans toutes nos activités et sur toute notre chaîne logistique, partout où nous sommes présents.

### Incarner nos valeurs signifie...



- ✔ Se conformer pleinement à toutes les lois sur le travail et l'emploi applicables, et s'engager à respecter l'ensemble des normes et des principes internationaux relatifs aux droits humains.
- ✔ S'assurer que nos fournisseurs et partenaires commerciaux sont engagés en faveur des droits humains et leur demander des comptes, et qu'ils respectent toutes les lois et normes applicables lorsqu'ils travaillent avec Kennametal.
- ✔ Ne jamais se livrer ou prendre part à des violations des droits humains, dont toute forme d'esclavage moderne, de travail forcé, de travail des enfants ou de traite des êtres humains.
- ✔ Offrir des conditions de travail équitables, sûres et saines sur tous les sites où nous œuvrons à l'échelle mondiale.
- ✔ Respecter et soutenir les droits des travailleurs à la liberté d'association et à la négociation collective.
- ✔ Signaler immédiatement tout soupçon de violation des droits humains et des droits des travailleurs.
- ✔ Consultez la déclaration de politique mondiale relative aux droits humains et la déclaration mondiale sur l'esclavage moderne de Kennametal pour plus d'informations et de conseils dans ce domaine important.



## ➤ Participation à des activités politiques

### Nous participons au processus politique équitablement et dans le respect de toutes les lois

Chez Kennametal, nous respectons toutes les lois qui régissent les activités politiques des entreprises. Nous apprécions également la participation des individus aux activités politiques et nous encourageons cette participation qui relève d'un choix personnel. Afin de vous conformer aux lois complexes qui régissent l'activité politique des entreprises, contactez le Bureau du General Counsel ou le Service des relations d'entreprise pour obtenir des conseils avant de faire ou promettre des contributions au nom de Kennametal.

#### Incarner nos valeurs signifie...



- ✔ Lorsque vous participez à des activités politiques personnelles, le faire sur votre temps libre et à vos propres frais
- ✔ Ne jamais utiliser les biens, les installations, le temps et les fonds de l'entreprise pour des activités politiques personnelles.
- ✔ Ne jamais solliciter de contributions pour des causes politiques ou des candidats auprès de collègues pendant leurs heures de travail ou dans les locaux de l'entreprise.
- ✔ Ne jamais faire de déclarations publiques, y compris sur des comptes de réseaux sociaux personnels, concernant des questions politiques si cela risque de donner l'impression que vous parlez au nom de Kennametal.
- ✔ Participer à des activités politiques de l'entreprise au nom de Kennametal uniquement si vous en avez l'autorisation et si vous vous conformez à toutes les politiques applicables de l'entreprise.
- ✔ Si, dans le cadre de votre travail, vous vous sentez contraint de prendre part à une activité politique ou d'apporter une contribution, vous devez le signaler immédiatement.



## ➤ Œuvrer en faveur de nos communautés

### Nous œuvrons en faveur des communautés

Kennametal s'engage à avoir un impact positif dans les communautés où nous vivons et travaillons, en collaborant avec des partenaires au sein de la communauté par l'intermédiaire de la Kennametal Foundation et d'organismes locaux. Nos dons financiers et en nature ainsi que les heures de bénévolat de nos employés sont axés sur le renforcement des compétences de la main-d'œuvre, dont l'enseignement et la formation techniques, et le soutien aux organisations qui œuvrent à l'amélioration du quotidien et de l'environnement dans nos communautés locales.

Œuvrer au sein de nos communautés locales est un engagement continu important en faveur des rapports de bon voisinage et de l'amélioration du quotidien et de l'environnement dans nos communautés. Nous offrons des opportunités et nous encourageons tous les employés de Kennametal à faire du bénévolat pour des initiatives et des organisations dans les communautés où nous sommes présents.



# GOUVERNANCE DU CODE ET RESSOURCES UTILES

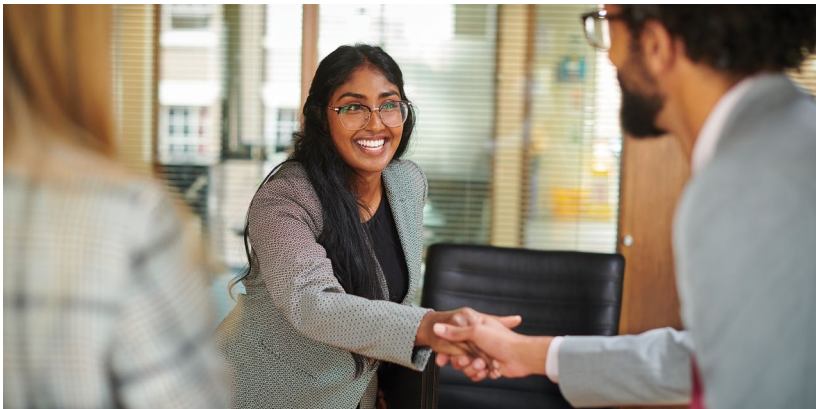
**Gouvernance du Code**  
**Modifications**  
**apportées au Code**  
**Dérogations au code**

## ➤ Gouvernance du Code

Tout le monde est important chez Kennametal, et le respect de notre Code, de nos politiques et de la loi est une responsabilité essentielle pour nous tous. Notre Code de conduite est soutenu par les plus hauts niveaux de notre entreprise, y compris par notre équipe de direction et il a été adopté par notre conseil d'administration. Le Bureau de la déontologie et de la conformité dirige notre programme de déontologie et de conformité et il est responsable de la gestion, de l'interprétation et du suivi de notre Code au quotidien.

Si vous avez des questions concernant l'interprétation du Code, ou si vous n'êtes pas sûr de vos responsabilités en vertu de celui-ci, contactez le Bureau de la déontologie et de la conformité pour obtenir des éclaircissements et des conseils.

**Notez que le Code de conduite de Kennametal n'est pas une garantie d'emploi ni un contrat de travail, et qu'il n'établit aucun droit à l'emploi nouveau ou spécifique.**



## ➤ Modifications apportées au Code

Notre Code de conduite peut être modifié, mis à jour ou révisé ponctuellement afin de rester à jour en fonction des évolutions de notre activité et des modifications des lois et de nos politiques.

Toute modification importante apportée à notre Code est approuvée par notre conseil d'administration (ou le comité qu'il aura désigné) et sera rapidement divulguée conformément aux lois et réglementations applicables. En cas de changements mineurs ou non importants, notre vice-président, secrétaire et directeur du service juridique (agissant à titre de directeur de la conformité) est autorisé à les apporter sans examen préalable par le conseil d'administration.

## Déroghations au code

Les dérogations ou exceptions aux politiques de Kennametal ou à toute disposition de notre Code sont rarement autorisées et ne seront prises en considération que si des motifs valables sont indiqués. Toute demande de dérogation doit être soumise par écrit au Bureau de la déontologie et de la conformité de Kennametal pour examen et approbation.

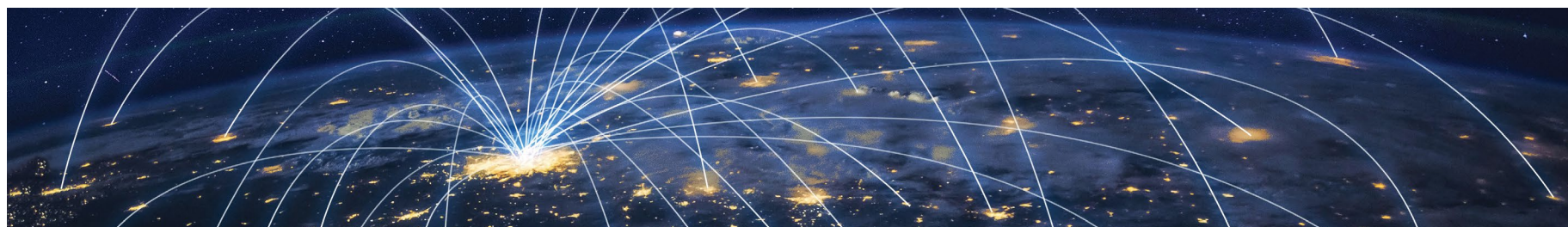
Toute modification importante apportée au Code sera communiquée aux employés et aux parties prenantes de Kennametal en temps opportun, et la version la plus récente de notre Code sera toujours disponible sur l'intranet de Kennametal et sur notre site Web externe.



**Pour les cadres dirigeants et les membres du conseil d'administration de Kennametal, les demandes de dérogation doivent être examinées et approuvées par notre conseil d'administration, ou le comité qu'il aura désigné, et si elles sont accordées, elles doivent être communiquées immédiatement selon que l'exigent les lois applicables et les règles de la Bourse de New York.**

## ➤ Ressources utiles

Pays	N° de téléphone	Pays	N° de téléphone	Pays	N° de téléphone
Afrique du Sud	080 001 4679	Hong Kong	800906198	Pologne	800005308
Allemagne	0800 182 0507	Hongrie	06 80 020 784	Portugal	800815096
Argentine	0800 345 2610	Inde	022 5097 2959	République de Corée (Sud)	00744833
Australie	1800955575	Indonésie	021 50918418	République slovaque	0800 232 769
Autriche	0800 298914	Irlande	1800849258	République tchèque	800880837
Belgique	0800 13 347	Israël	1-809-21-4405	Royaume-Uni et Irlande du Nord	0800 066 8934
Bolivie	800 10 0381	Italie (dont Saint-Marin, Vatican)	800819562	Singapour	8004922764
Brésil	0800 605 2828	Japon	0066-3386-8008	Suisse	0800 080 042
Chili	800914497	Malaisie	0154-600 0434	Taiwan	00801-49-1872
Chine (Sud)	10-800-120-1239	Mexique	8008721127	Thaïlande	1800018176
Chine (Nord)	10-800-712-1239	Nouvelle-Zélande	0800 457 042	Turquie	0080049240880110
Espagne	900751855	Pays-Bas	0800 0200527	Vietnam	024 4458 3326
États-Unis et Canada	877-781-7319				
France	0800-902500				





[KENNAMETAL.COM](http://KENNAMETAL.COM)